

Les écoles sous tutelle protestante

Identité

Performance

Perspectives

Une recommandation

EKD

Préface

Au cours des dernières années, la création et la promotion des écoles sous tutelle protestante sont devenues un axe de travail essentiel et large de l'Eglise Evangélique en Allemagne (EKD). Cette évolution fut surtout encouragée grâce à la création d'une fondation pour l'école au sein du EKD au début des années quatre-vingt-dix. Cette fondation a activement soutenu la création de plus de cent écoles nouvelles dans les Etats Fédérés de l'Allemagne de l'Est tant sur le plan conceptuel que financier.

Outre le suivi pendant la première phase, la préoccupation croissante, consiste à assurer et augmenter la qualité dans les écoles aussi bien en Allemagne de l'Est que de l'Ouest. Plusieurs offres ont été élaborées dans le but d'améliorer la qualité du cours et d'affiner le profil protestant. De plus, il a été question de positionner de façon plus claire le système scolaire protestant dans le système d'éducation publique et de le représenter dans le domaine de la politique de l'éducation.

Cette étude suit ce processus et le situe par rapport aux défis auxquels le système scolaire et éducatif fait face dans l'ensemble. Elle explique, de cette manière, la position des écoles protestantes comme composante du système éducatif public et lie les explications fondamentales à travers les descriptions détaillées des tâches de développement et les perspectives d'avenir de ces écoles. Cette étude montre la position fondamentale de notre Eglise: l'engagement de l'Eglise pour les écoles sous tutelle protestante est un complément à l'engagement de l'Eglise pour le système scolaire public.

Cette étude constitue un élément de plus pour avoir une vue générale des domaines spécifiques d'action de l'Eglise dans sa responsabilité d'éducation et pour ouvrir la voie à son développement permanent (enseignement religieux 1994, formation des adultes 1997, préparation à la confirmation 1998, garderies 2004). Tous ces appuis à l'orientation ne prêtent pas seulement attention à l'action de l'Eglise au sens strict, mais mettent en même temps aussi l'accent sur le développement de la société en général. Ceci est fait en tenant compte de la perception protestante qui est brièvement exposée et développée dans le mémoire sur l'éducation de l'EKD « dimension humaine » (2006).

Le présent texte traite en particulier de la question de ce qui fait aujourd'hui la qualité d'une bonne école. Cette étude montre, d'une part, ce que les écoles protestantes peuvent et veulent apporter au système éducatif comme profil particulier et décrit, d'autre part, une exigence générale à l'égard de toutes les écoles et à laquelle, de ce fait, les écoles sous tutelle protestante devraient aussi se mesurer.

Le conseil de l'Eglise Evangélique en Allemagne a approuvé et adopté la publication de ce texte présenté par la chambre de l'EKD chargée de l'éducation et de la jeunesse. Je remercie la chambre et particulièrement le groupe de travail qui a préparé ce texte. A travers sa publication, j'espère qu'il obtiendra l'attention et trouvera un écho chez les responsables et les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire protestant. Cette documentation doit encourager le développement permanent du système scolaire protestant dans l'intérêt des enfants et des adolescents. Car, à cause d'eux, nous ne devons pas diminuer notre engagement pour une bonne qualité de notre système scolaire.

Berlin/Hanovre, mai 2008

Evêque Dr. Wolfgang Huber, Président du conseil de l'Eglise Evangélique en Allemagne (EKD)

Introduction

A travers cette œuvre, l'Église Évangélique en Allemagne veut clairement expliquer l'autocompréhension et l'identité des écoles protestantes, réfléchir sur les conditions de leur efficacité et développer les perspectives de leur avenir. De cette façon, le potentiel d'avenir de ces écoles doit être rendu visible.

En même temps, de façon exemplaire, il est question de montrer clairement, comment la compréhension protestante de l'éducation peut être intégrée au niveau des écoles. À cet égard, la présente étude suit en droite ligne le mémoire sur l'éducation « sagesse humaine » (EKD 2003) et concrétise la compréhension présentée globalement dans ce dernier pour l'école.

Au début de cette étude sont présentées dix thèses, dans lesquelles l'importance et les devoirs des écoles sous tutelle protestante sont faites ressorties clairement en même temps que les tâches de développement et les perspectives d'avenir sont formulées. Les chapitres suivants peuvent être lu comme la justification, l'explication et l'approfondissement de cette représentation de ces thèses.

A travers cette étude, EKD s'adresse surtout au public de la politique éducative ainsi qu'aux écoles sous tutelle protestante elles-mêmes, ainsi qu'aux initiatives en faveur de la création d'autres écoles. Déjà lors des prises de position antérieures, la question de ces écoles a toujours été abordée et leur travail honoré. Face à l'importance grandissante de telles écoles pour l'Église, mais aussi pour la société, tout comme pour les enfants et les parents, elles devraient être traitées comme un thème à part entière.

Les écoles sous tutelle protestante se différencient fondamentalement des écoles confessionnelles, qui ont dominé le système scolaire en Allemagne pendant une longue période. A cette époque, les écoles protestantes et catholiques n'étaient pas placées sous tutelle de l'Église mais de l'État (Cf. 2.1). A cet égard, les écoles sous tutelle protestante ne doivent pas être confondues aux écoles confessionnelles sous tutelle de l'État, qui existent encore dans quelques Etats Fédérés en Allemagne aujourd'hui. Il s'agit de l'identité, de l'efficacité et des perspectives des écoles sous tutelle protestante de plein gré.

1. Les écoles sous tutelle protestante : Importance, devoir de développement et perspectives d'avenir – 10 thèses

1. *Les écoles sous tutelle protestante constituent une contribution importante à la pluralité du système éducatif public et à une offre scolaire variée.*

Les écoles sous tutelle protestante se considèrent comme des écoles confessionnelles et aussi comme des écoles publiques dans le sens, où elles participent à la responsabilité générale de la société vis-à-vis des enfants et adolescents. A travers leur forme de tutelle, leur profil spécial et leur offre scolaire, elles contribuent à une organisation plurielle du système éducatif. Les écoles renommées sous tutelle protestante sont des preuves palpables d'un système éducatif démocratique. Elles contribuent à faciliter l'accès des enfants et des adolescents à des offres d'éducation différentes. En même temps, ces écoles fonctionnent dans le cadre d'un système scolaire public dont les normes et valeurs font également référence plusieurs fois aux fondements chrétiens. L'horizon commun de la tradition rapproche les écoles sous tutelle de l'État et les écoles sous tutelle de l'Église Évangélique, même si ceci semble un peu ou totalement oublié, en particulier en Allemagne de l'Est, mais aussi en partie en Allemagne de l'Ouest. Les écoles protestantes se différencient des écoles sous tutelle de l'État du fait que l'adhésion aux valeurs chrétiennes est explicitement exigée non seulement au niveau général ou culturel, mais aussi à l'égard de la foi chrétienne dans l'ensemble du travail de l'école. De plus, dans le quotidien scolaire, un profil chrétien et protestant peut se faire voir d'une façon spéciale. Ce profil se manifeste à travers l'attention spéciale accordée à chaque enfant ou adolescent, une éducation à l'amour du prochain – au «prochain éloigné» –, dans l'expérience du partage commun et aussi à travers la présence visible de la foi chrétienne dans la vie quotidienne de l'école. Ce profil doit être porté et sa responsabilité assumée par tous les membres de l'équipe enseignante. En outre, les parents doivent manifester de la compréhension vis-à-vis de l'éducation protestante.

Ceci signifie en détail que :

- les écoles sous tutelle protestante doivent être conscientes de leur rôle en tant qu'écoles publiques. A cela s'ajoute la responsabilité d'éducation qu'elles partagent avec d'autres écoles, mais aussi une relation positive au pluralisme protestant, qu'elles exigent elles-mêmes et exploitent.
- les écoles sous tutelle protestante devraient se forger un profil sans ambiguïté et, en même temps, maintenir l'exigence d'être des écoles publiques. Elles transmettent des marques protestantes fortes à la société en rendant les êtres humains capables d'assumer leurs responsabilités grâce à leur foi.
- Le fait que les écoles protestantes soient des écoles publiques intègre en particulier la donnée qu'elles doivent présenter leur propre travail vers l'extérieur de manière claire et consistante, par exemple sur l'Internet. La diversité des écoles confessionnelles est difficile à évaluer de l'extérieur. Par ailleurs, la création et le développement continu des structures de coopération communes des écoles sous tutelle protestante sont indispensables pour une meilleure perception publique. Sur le plan étatique, les écoles privées confessionnelles et des écoles sous tutelle protestante doivent être exigées dans les statistiques officielles.
- L'importance publique des écoles protestantes doit aussi être prise en considération lors des autorisations étatiques. Un effectif d'élèves homogènes en ce qui concerne l'adhésion à l'Église ne doit plus être utilisé comme critère pour la reconnaissance des écoles protestantes comme des écoles supplémentaires. Ce critère est opposé à la pluralité religieuse et idéologique tout comme à l'identité des écoles protestantes.

2. *Les écoles protestantes doivent être des écoles de grande qualité.*

Même si les écoles sous tutelle protestante n'ont pas besoin de se cacher lors des comparaisons sur la performance scolaire, la sauvegarde et le développement continu de la qualité scolaire reste un défi. Aussi important que les cours, on devrait garder à l'esprit que la qualité scolaire ne doit pas se limiter aux cours et que même les meilleurs standards éducatifs ne prennent en compte qu'une partie de l'expérience pendant l'apprentissage et que la qualité des relations s'avère importante pour les enfants et les adolescents.

Ceci signifie en détail que :

- Les écoles protestantes développent leur qualité particulière à partir de la responsabilité commune partagée par les enseignantes et enseignants, les élèves et parents d'élèves dans les processus d'apprentissage et d'éducation à l'école. Cette collaboration doit continuellement être renforcée par l'école mais aussi par la tutelle. Ceci permettra une consistance élevée de l'éducation et de la formation.

- Les écoles sous tutelle protestante ont besoin des systèmes d'assistance pour la vérification et le développement de la qualité scolaire. Les offres faites à cet égard doivent être maintenues et davantage développées. Les offres de formation continue, de consultation et d'accompagnement des processus de développement scolaire sont particulièrement nécessaires. La tutelle des écoles est appelée ici à développer et financer les systèmes d'assistance appropriés.

- Les écoles sous tutelle protestante et leurs autorités doivent faire attention que la qualité des cours couvre la performance dans toutes les disciplines. D'autres domaines et dimensions comme la vie scolaire ou la communauté scolaire ainsi que la coopération avec les partenaires scolaires externes doivent être inclus dans l'amélioration de la qualité.

- Le profil des écoles sous tutelle protestante est différent de celui des écoles sous tutelle de l'État. Même sur le point de vue d'une culture scolaire pluraliste, le contrôle des structures de fonctionnement de la responsabilité éducative protestante et l'évaluation des différentes écoles ne doivent pas se faire dans un contexte étatique ou par les structures de l'État. Dans le cas contraire, le profil des écoles protestantes, spécifique, religieusement justifié et, à cet égard, soustrait au jugement de l'État, pourrait facilement ne pas être pris en compte. En outre, seuls les critères provenant du contexte étatique pourraient être appliqués aux écoles protestantes. En dehors des diplômes scolaires, des travaux comparatifs, etc. l'État devrait se limiter à exiger l'évaluation des écoles protestantes, mais laisser l'élaboration des critères et indicateurs d'évaluations aux fondateurs religieux. Sous un autre angle, le droit public des écoles sous tutelle protestante ne doit pas amener celles-ci à se déconnecter des formes d'évaluation dans le domaine étatique. Néanmoins, la mission diaconale et la dimension spirituelle de la vie scolaire protestante doivent généralement être prises en considération. Les fondateurs des écoles protestantes sont obligés de développer des instruments appropriés. Pour cela, les ressources nécessaires doivent être mises à disposition.

- Par suite, les écoles protestantes devraient être dotées d'une certification, signée par les fondateurs d'écoles ou par la fondation scolaire protestante. Ceci servira d'une part à renforcer la qualité interne et, d'autre part, fera comprendre à l'opinion publique que les écoles arborant cette certification répondent aux critères de qualité pédagogique et en même temps aux critères communs aux écoles protestantes.

- Les écoles sous tutelle protestante devraient aussi participer aux contrôles de qualité du système scolaire orientés vers les résultats (travaux comparatifs) et utiliser ceci pour améliorer la qualité. Les agents de l'État chargés de surveiller les écoles (inspecteurs pédagogiques) et les fondateurs religieux devraient leur accorder cette possibilité.

- Pour garantir la qualité dans les écoles protestantes, l'échange réciproque des travaux scolaires réussis joue un rôle important. Les écoles sous tutelle protestante devraient travailler non seulement ensemble mais aussi avec les écoles publiques, échanger les idées sur la manière de garantir la qualité et apprendre les uns des autres. Le magazine « *Klasse, die Evangelische Schule* » est une plateforme importante qui va dans ce sens, et qui devrait être développée comme la principale publication des écoles protestantes.

- Une autre contribution pour garantir la qualité dans les écoles protestantes pourrait être l'introduction des plans de développement scolaire, qui devrait servir comme cible consensuelle des fondateurs d'école en vue d'un développement stratégique du système scolaire protestant. Les fondateurs sont appelés ici à développer des modèles appropriés en collaboration avec les écoles.

3. *Les écoles protestantes doivent s'engager spécialement pour l'équité dans l'éducation.*

La compréhension de l'éducation du point de vue protestant est marquée par une perspective de responsabilité propre vis-à-vis de l'ensemble de la société. Le système scolaire protestant fait face aux mêmes défis que le système éducatif allemand en ce qui concerne la garantie de qualité et l'égalité de chances. D'un point de vue chrétien, il doit être question d'une « équité dans la qualification » et l'éducation, appropriée aux multiples besoins d'apprentissage et de développement des enfants et des adolescents. Même ici, il est question de ne laisser égarer personne. La promotion du développement de la personnalité et la participation à la vie sociale sont également importantes tout comme le rapport à la vie professionnelle. Les écoles protestantes devraient apporter une contribution spéciale dans ce sens.

Ceci signifie en détail que :

- Les écoles protestantes nouvellement créées doivent spécialement être rendues accessibles aux élèves, qui ont moins de chance que les autres dans le système scolaire public. Les écoles destinées aux élèves qui ont besoin d'une assistance spéciale ou aux élèves faibles jouent un rôle important. En outre, les offres scolaires d'éducation qui ouvrent plus de possibilités aux élèves forts, devraient être conçues comme déjà prescrites dans les lois de l'enseignement (?) de certains États Fédérés.

- La possibilité de ne pas être admis en classe supérieure est, selon les résultats de la recherche scolaire, une des caractéristiques du système scolaire allemand qui semble être structurellement responsable de la mauvaise assistance apportée aux élèves. Les écoles protestantes devraient faire des expérimentations qui évitent le renvoi ou bien le redoublement des élèves. Il faudrait penser ici aux moyens spéciaux d'assistance individuelle. Les coûts d'un redoublement devraient être investis à l'assistance des élèves qui risquent de reprendre la classe. Les fondateurs des écoles protestantes devraient élaborer des concepts appropriés et formuler des accords de cible appropriés en collaboration avec les services publics et avec la participation financière de ceux-ci, selon l'effet des économies lié à cela.

- Donner des diplômes d'enseignement secondaire aux écoles professionnelles constitue aussi une contribution considérable à l'équité de chances et d'éducation dans le système scolaire. Les fondateurs des écoles professionnelles protestantes devraient s'occuper spécialement de telles offres.

- Une autre contribution pour le renforcement de l'équité dans l'éducation et des chances est l'ouverture des écoles de journée continue. Il faudrait élargir cela et développer un encadrement approprié et qualifié en associant judicieusement les possibilités d'animation et formation des jeunes qu'offrent les paroisses et les activités de l'Église Protestante. En outre,

il faudrait sonder et intégrer de façon plus intensive qu'actuellement, les possibilités de coopération avec le service social des jeunes et avec les structures du diaconat.

- Les programmes de bourses peuvent augmenter l'accessibilité aux écoles protestantes et ces programmes devraient être élargis dans l'avenir.

- Une autre contribution qui mérite d'être développée est la création des internats. Face à la situation précaire de certains adolescents dans des familles difficiles, les internats offrent la possibilité de faire d'autres expériences sociales, différentes de celles du milieu familial. Pour leur fréquentation, un système d'assistance doit également être établi, auquel l'État devrait aussi participer financièrement. Les internats permettent aussi d'aider les jeunes ayant des talents particuliers.

4. Les écoles protestantes offrent les possibilités variées d'apprentissage dans l'interconnexion des différents lieux d'apprentissage et devrait aussi développer ceux-ci.

L'interconnexion des différents sites d'apprentissage, desquels tout le monde tire profit, est une autre marque de qualité des écoles sous tutelle protestante. Ceci est valable par rapport au travail des jeunes dans l'Église Évangélique tout comme dans les autres associations ou structures protestantes comme la formation des adultes et aussi concernant les paroisses et leur rapport avec l'école. Des possibilités spéciales de travailler s'offrent aux écoles religieuses lorsqu'elles sont rattachées aux paroisses. Ces possibilités pourraient aussi être utilisées encore plus intensivement afin d'inciter aussi les écoles de l'État. En outre, on devrait à l'avenir accorder de plus en plus d'attention à la transition entre les jardins d'enfants et les écoles primaires tout comme entre les écoles primaires et les établissements secondaires.

Ceci signifie en détail que :

- L'interconnexion de plusieurs sites d'apprentissage devrait être élargie. La relation des écoles protestantes avec les paroisses voisines pourrait être davantage intensifiée. Il serait possible par exemple d'associer l'apprentissage diaconal aux tâches d'une paroisse ; de faire participer les paroisses aux activités des écoles de journée continue, que les écoles utilisent les offres artistiques, telles que les activités musicales dans la paroisse; d'organiser les entreprises des élèves, gérées en collaboration avec l'école et la paroisse entre autres. Des telles démarches peuvent être poursuivies comme des modèles qui mettent les deux lieux d'apprentissage dans une relation positive.

- Ces possibilités peuvent être utilisées de façon encore plus ciblée pour l'assistance des jeunes. Le groupement structurel des jardins d'enfants, des crèches protestantes, du travail d'animation et de promotion des jeunes et du service protestant social des jeunes n'est pas encore assez exploité pour fructifier le travail des écoles protestantes et n'est considéré que comme un réseau de colmatage, surtout pour des élèves qui ont besoin d'une assistance particulière dans leur éducation. Dans ce domaine se cache encore un potentiel considérable à développer.

- Le contact avec la vie paroissiale permet de regrouper plusieurs lieux d'apprentissage religieux par exemple en ce qui concerne la préparation à la confirmation.

- Le travail d'animation et de formation des jeunes et enfants de l'Église Évangélique offre aux jeunes plusieurs possibilités d'apprentissage informel. L'éducation scolaire se laisse emboîter dans ce travail. Il serait plus facile aux écoles protestantes de profiter de cette richesse et celle-ci serait rendue plus visible aux élèves par exemple à travers les portfolios établis en collaboration avec la paroisse.

- Pour les transitions accompagnées entre la maternelle et l'école primaire, tout comme entre l'école primaire et l'école secondaire, les structures protestantes au niveau élémentaire et

primaire (crèches, garderie) tout comme les paroisses offrent d'importantes possibilités de contact et de coopération.

- La planification régionale de l'éducation pourrait offrir un autre horizon de référence pour la mise en réseau des écoles protestantes, afin qu'il soit exploité par les différentes régions et par chaque école et faciliter son intégration sur place.

- À travers les relations œcuméniques de l'Église qui s'expriment dans les partenariats internationaux, les contacts avec les écoles protestantes dans le monde entier se présentent, ce qui n'était pas jusqu'ici pris assez en considération.

5. Les écoles protestantes doivent être des écoles où on vit la foi

Les écoles protestantes devraient se considérer comme des lieux de foi et intégrer la dimension religieuse, au-delà du cours d'enseignement religieux, à l'ensemble de son offre d'éducation tout comme (autant qu'elles devraient) permettre l'expérience de la foi. La connaissance de la tradition protestante, du christianisme et des religions non chrétiennes ou idéologies devrait bien sûr faire partie de la préoccupation d'éducation évidente des écoles protestantes et être promue dans toutes les disciplines. Pourtant, les élèves qui n'appartiennent pas à l'Église Évangélique sont aussi la bienvenue dans les écoles sous tutelle protestante. Certes, l'offre de ces écoles s'adresse tout d'abord aux enfants et parents protestants, mais il ne s'agit pas d'une offre pour ses membres uniquement. Les écoles protestantes sont, en dehors de la foi protestante, ouvertes aux autres – comme service aux gens. Les écoles protestantes sont ainsi face au défi de développer aussi, au-delà de la compréhension chrétienne de l'éducation, des offres pour les élèves appartenant aux autres confessions, qui ne sont pas de croyance chrétienne ou qui n'appartiennent à aucune confession et religion.

Ceci signifie en détail que :

- Les élèves viennent à l'école avec des expériences et savoir religieux très différents et avec des orientations de foi portant des marques individuelles. Les formes religieuses existant dans la société se présentent sous une grande diversité. Les écoles sous tutelle protestante sont face au défi de faire une offre qui prend cette diversité en considération sans que cette offre soit délayée dans n'importe quoi. De plus, il faut strictement tenir compte des conditions d'apprentissage et de développement respectives de même qu'une clarification continue du profil protestant. Les modèles traditionnels tels qu'une éducation religieuse devraient être développés davantage et de nouveaux modèles expérimentés compte tenu des défis actuels.

- Les écoles protestantes devraient se considérer comme des lieux pour vivre la foi chrétienne et de ce fait, permettre aux élèves d'être conscients de telles expériences – à travers la rencontre avec l'Évangile même mais aussi avec des gens qui sont prêts à tout pour leur foi à travers un mode de vie correspondant et une dimension spirituelle qu'on peut également ressentir dans la vie quotidienne de l'école ainsi que pendant des offres liturgiques. Il est aussi important que les écoles offrent aux élèves un lieu et des opportunités pour mener des réflexions sur de telles expériences. En ce qui concerne tout ceci, les fondateurs d'écoles et les écoles sont appelés à développer leur profil.

- L'équilibre entre l'effort visant à permettre à tous les élèves de faire l'expérience de la foi et la liberté de conscience nécessaire à tout individu fait partie de la responsabilité pédagogique des écoles sous tutelle protestante.

6. *Le profil du cours d'enseignement religieux dans les écoles protestantes doit être continuellement développé.*

Bien que le cours d'enseignement religieux soit très souvent considéré comme la caractéristique particulière du profil des écoles sous tutelle évangélique, on accorde jusqu'ici très peu d'attention à ses tâches et fonctions spécifiques. Pour cela, il faut tout autant penser à la relation générale existant avec les autres disciplines et la vie scolaire, semblable à celle des écoles publiques, tout comme au rapport particulier entre le cours d'enseignement religieux et le profil de l'école. Au-delà de cela, il se pose la question de savoir comment le cours d'enseignement religieux pourrait intégrer, dans les écoles sous tutelle évangélique aussi, la perspective de « l'identité et de l'entente » qui guide l'Église protestante (Église protestante d'Allemagne, 1994) et percevoir les tâches d'apprentissage liées à celle-ci. En outre, le cours d'enseignement religieux dans les écoles sous tutelle évangélique doit aussi prendre en compte la transformation de la religion et de l'église dans la société.

Ceci signifie en détail que:

- Dans les États Fédérés de l'Est d'Allemagne, mais aussi dans quelques écoles des États Fédérés de l'Ouest (en particulier dans le domaine des écoles professionnelles et écoles de soutien), un grand nombre des élèves inscrits dans les écoles protestantes n'adhèrent à aucune religion. Dans ces situations, le cas échéant, des modèles spéciaux de cours d'enseignement religieux tout comme des offres spécifiques de la vie scolaire religieuse pouvant répondre aux questions de la jeunesse socialisée non religieuse doivent être développés. De cette manière, ces adolescents peuvent avoir l'opportunité d'émettre un avis propre face aux croyances religieuses et spécialement par rapport à la religion chrétienne.

- Il existe des défis particuliers pour l'apprentissage chrétien œcuménique et interreligieux dans lequel la participation au cours d'enseignement religieux protestant est obligatoire. La discussion sur les processus d'apprentissage œcuméniques et interreligieux dans les écoles protestantes a jusqu'à présent été très peu menée, aussi bien en théorie qu'en pratique, bien qu'un tel apprentissage représente aujourd'hui une tâche indispensable. Les écoles et les fondateurs d'écoles sont invités à vérifier si et comment les écoles sous tutelle évangélique peuvent aussi contribuer à l'apprentissage œcuménique et interreligieux au cas où différentes offres religieuses seraient proposées à l'école à divers groupes d'apprentissage ou bien au cas où le cours d'enseignement religieux ne serait pas différencié selon l'appartenance confessionnelle.

- Dans certaines écoles sous tutelle protestante, le pourcentage d'élèves musulmans est si élevé que ce groupe ne devrait en aucun cas être négligé même au cours d'enseignement religieux. C'est pour cela que le Conseil des Églises Protestantes en Allemagne s'est plusieurs fois engagé pour l'introduction d'un cours d'enseignement de l'Islam. Toutefois, l'introduction réelle d'un tel cours comme discipline réglementaire selon l'article 7 Par. 3CG reste ouverte à l'heure actuelle malgré les différentes expérimentations correspondantes dans quelques États Fédérés. A cet égard, il y a ici un problème que les écoles sous tutelle protestante ou l'Église ne peuvent pas résoudre seules.

7. *Les écoles protestantes devraient soutenir en connaissance de cause leurs enseignantes et enseignants.*

Les directrices et directeurs d'écoles ainsi que les enseignantes et enseignants constituent un facteur important de la sauvegarde de la qualité scolaire tout comme celle du profil des écoles protestantes. Ces personnes représentent l'école chaque jour pendant le cours et forment à travers leur travail le profil caractéristique. Plusieurs enseignantes et enseignants des églises

protestantes sont extrêmement motivés et travaillent de manière professionnelle malgré la modicité du salaire en comparaison avec celui du public et la moindre garantie du statut en comparaison avec celui du fonctionnaire ou des contrats à long terme. Une des tâches pouvant garantir la qualité sera d'atteindre des conditions équilibrées. De plus, les fondateurs d'écoles et les directions des églises devraient développer des modèles qui permettent de soutenir le personnel enseignant dans son travail, par exemple à travers des offres de promotion du personnel. Il faudrait aussi faire attention à travers des rapports avec les étudiants et les candidats au professorat, à intéresser les jeunes enseignantes et enseignants à l'œuvre scolaire protestante au cas où tous les enseignantes et enseignants formés seraient recrutés par le service public.

Cela signifie en détail que :

- Les enseignantes et enseignants représentent, d'une manière particulière, l'orientation religieuse des écoles protestantes. En même temps, il faut garder à l'esprit que le témoignage chrétien doit être pris en compte comme condition formelle de recrutement.
- Les écoles sous tutelle protestante doivent se présenter comme des lieux de travail, intéressants et stimulants. Elles doivent, indépendamment de la situation de l'emploi dans le système scolaire étatique, être perçues comme un lieu de travail attrayant. Les écoles protestantes sont jusqu'ici intéressantes, surtout en raison de l'orientation de leur travail au niveau du contenu tout comme de l'offre large et intéressante de la formation continue des enseignants de l'Église. À l'avenir, les conditions devraient être améliorées de telle sorte qu'il n'y ait plus d'inconvénients par rapport aux écoles publiques pour ce qui est du statut général de l'enseignant.
- Les fondateurs des écoles protestantes devraient honorer et publiquement apprécier l'engagement des enseignantes et enseignants à travers les journées de l'enseignant et d'autres activités.
- Des initiatives propres en vue de la formation continue et l'accompagnement du processus de développement scolaire jouent un rôle de plus en plus important pour les écoles sous tutelle protestante. De telles offres permettent d'associer la qualification et de développement de l'organisation avec les exigences particulières de la formation des profils protestants. Elles devraient aussi suffisamment céder la place aux processus d'apprentissages liés aux personnes et aux biographies qui sont particulièrement importantes au regard de la foi et de la religion.

8. *Les écoles protestantes ont le droit d'obtenir un soutien financier convenable de l'État*

Tant que les caisses de l'État et de l'Église étaient pleines, le mode de financement des écoles protestantes était simple. Les besoins financiers que les subventions de l'État ne pouvaient couvrir étaient pris en charge par l'Église protestante d'un État Fédéré. Dans la mesure où les aides financières des États Fédérés sont réduites et simultanément les ressources de l'Église baissent, les concepts de financement deviennent incertains. L'exploitation des autres sources de financement est souhaitable, mais il est impossible d'estimer actuellement, dans quelle mesure des attentes correspondantes sont effectivement réalistes. De ce fait, une nouvelle entente avec les États Fédérés sur un montant minimum de la subvention de l'État est nécessaire. Du moment que les écoles sous tutelle protestante prennent part à la satisfaction de la demande de la société en éducation et déchargent ainsi le système scolaire public, il ne serait que juste et moins cher, que leur soit accordé le financement de base, comme ce que les écoles sous tutelle de l'État reçoivent.

Ceci signifie en détail que :

- Le soutien financier des telles écoles n'est pas un privilège de l'Église, mais plutôt une prescription de la loi fondamentale et le pluralisme exigé dans ce dernier.
- En particulier, les conditions de l'État pour la création des écoles sous tutelle protestante devraient être améliorées à travers la réduction du délai d'attente jusqu'au début de la subvention publique. En outre, les règlements sur une participation convenable aux besoins de rénovation et d'investissement ainsi que sur un refinancement approprié de la retraite sont en partie inexistantes.
- Les fondateurs d'écoles protestantes doivent être autorisés à chercher d'autres sources de financement en dehors des présentes subventions de l'État et de l'Église sans que le soutien de l'État soit réduit comme c'est le cas jusqu'ici dans certains États Fédérés.

9. *Pour l'Église, les écoles sous tutelle protestante sont un important investissement pour l'avenir.*

Dans un temps, où la transmission de la foi a changée et l'attache à l'Église s'est affaiblie, les écoles sous tutelle protestante constituent un important investissement pour l'avenir – non seulement en ce qui concerne l'Église même mais aussi les enseignants et enseignantes, représentants de l'Église et du christianisme dans la société. Dans les écoles sous tutelle protestante, les jeunes entrent en contact avec la foi chrétienne, ce qui est d'une importance capitale à l'ère où la socialisation ecclésiale est en baisse dans la maison familiale. En outre, même les jeunes qui ne sont pas protestants ont la possibilité de connaître la foi chrétienne. Les écoles protestantes s'adressent alors à tous les enfants et adolescents de la société. En même temps, elles atteignent les parents qui d'habitude ont à peine ou pas du tout de contact avec l'Église. Les écoles sous tutelle protestante ont une large fonction de multiplication en ce qui concerne la transmission de la foi et des valeurs chrétiennes.

Ceci signifie en détail que :

- Le rôle important des écoles sous tutelle protestante dans l'avenir doit être mis en évidence de façon consciente. Son importance pour l'Église doit être à nouveau honorée.
- Au sein de l'Église, la connaissance des écoles sous tutelle protestante doit être renforcée de façon ciblée et la conscience pour ses tâches réveillée.
- La formation mémorable des élites protestantes dans l'histoire de l'Église ainsi que pour le présent et le futur doit être honorée comme nécessaire et due.
- Même en temps de ressources financières limitées des Églises Régionales des États Fédérés, les moyens de financement pour ce domaine de travail ne devraient pas être réduits dans la perspective de garantir l'avenir.

10. *À l'avenir également, l'offre des écoles sous tutelle protestante doit être entièrement maintenue.*

Au cas où l'offre des écoles sous tutelle protestante doit être entièrement maintenue dans l'avenir, ceci signifierait que sa part augmente sur le plan de l'effectif total des élèves se baisse. Ceci implique la création de nouvelles écoles. Les raisons religieuses et l'importance de ces écoles pour le système éducatif dans son ensemble, tout comme les souhaits des parents dans ce sens, incitent à l'élargissement de l'offre. Une offre d'éducation plurielle et une diversification de la fondation des écoles ne sont pourtant pas assez garanties avec la part jusqu'ici limitée et peu importante des écoles sous libre tutelle en Allemagne, comparée aux

écoles sous tutelle de l'État. Les craintes que la création des nouvelles écoles conduise surtout à une sélection renforcée des élites, de façon tendancielle, doivent être repoussées du fait que le risque des tendances élitistes est accentué à cause de la contrainte croissante actuelle pour les écoles sous tutelle protestante qui sont obligé à refuser des enfants et adolescents grâce à la grande demande. Néanmoins, il faut faire attention à ce que les offres des écoles protestantes ne soient pas limitées à un seul ou peu de types d'écoles ou groupes d'élèves. En plus de ceci, les données locales et régionales doivent minutieusement être prises en considération. Une planification scolaire régionale équilibrée doit convenir aussi aux écoles protestantes.

Ceci signifie en détail que :

- L'État doit faciliter et soutenir la création des écoles sous tutelle protestante.
- Une part plus grande des écoles sous tutelle protestante dans le système scolaire est souhaitable. Mais il n'existe actuellement aucun chiffre précis dans le sens d'un pourcentage défini, à partir duquel l'élargissement de l'offre des écoles sous tutelle protestante pourrait s'orienter. Les critères généraux comme la présence locale et régionale des écoles sous tutelle protestante, les défis sociaux et pédagogiques spéciaux, l'assistance des enfants et adolescents particulièrement préoccupants, etc. devraient pourtant servir de guide.
- Face à la baisse démographique de l'effectif des élèves, l'exigence d'une part croissante ne signifie pas forcément une augmentation des écoles protestantes mais surtout la conservation et la garantie de l'existence des écoles actuelles. Un recul par rapport au changement démographique doit être consciemment évité. Par contre, la baisse des effectifs dans l'ensemble du système éducatif pourrait être une chance pour que les écoles sous tutelle protestante soient plus développées et renforcées de manière conséquente.

2. Identité et exigence

2.1 Diversité des profils

Les écoles qui portent la désignation « écoles protestantes » existent depuis la réformation. Elles ont connues depuis lors différentes formes de tutelle. Jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État en 1918/1919, on ne pouvait pas clairement déterminer les écoles sous tutelle des Églises, puisque l'action de l'Église et l'action de l'État pouvaient à peine être différenciées dans ces conditions. Aujourd'hui, les écoles sous tutelle protestante exigent cette séparation comme expression d'un État libre et démocratique. Elles se distinguent fondamentalement, par ce fait, de l'ancien système édu catif confessionnel dans lequel les écoles confessionnelles n'étaient pas sous tutelle de l'Église, mais de l'État. Les écoles confessionnelles sous tutelle de l'État qui existent jusqu'ici dans quelques États Fédérés constituent un cas particulier. De telles écoles nécessitent une réflexion à part. Elles ne font pas l'objet de cette étude.

Il existe une *diversité de fondateurs et de tutelles d'écoles* sous la désignation « écoles protestantes » ou « écoles sous tutelle protestante ». Les fondateurs d'écoles protestantes peuvent être des Églises régionales ou des paroisses d'églises, mais aussi des associations, des fondations ou des œuvres chrétiennes; elles peuvent aussi appartenir au diaconat (organisme protestant s'occupant des œuvres caritatives) ou à une Église libre. Il y a de plus en plus de fondateurs qui, comme c'est le cas dans les fondations scolaires des Églises régionales, disposent d'un grand nombre d'écoles de différents types. La plupart du temps dans ces cas, la tutelle se limite à une région précise. À côté de ceux-là, on retrouve des fondateurs qui agissent sur l'étendue du territoire national comme le « Christliche Jugenddorfwerk Deutschland » qui possède surcroît d'autres établissements de la protection sociale des enfants et des jeunes. Dans le sens d'une orientation commune de profil, il existe aussi des regroupements de fondateurs et d'écoles tels que le « Evangelischer Erzieherverband » (Association des Éducateurs Protestants) (EREV) ou « Verband Evangelischer Bekenntnisschulen » (association des écoles confessionnelles) (VEBS) qui se consacre aux principes de l'Alliance protestante. Le « Arbeitskreis Evangelischer Schulen » (Commission des Écoles Protestante (AKES), qui regroupe toutes les associations, constitue une représentation de tous les écoles, internats et foyers sous tutelle protestante en Allemagne. Il regroupe des fondateurs d'écoles protestantes issus des Eglises et des œuvres caritatives, différentes fondations et associations scolaires et offre une plate-forme centrale de coordination et de coopération. Sa préoccupation est de soutenir le système éducatif protestant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur à travers le développement permanent de la qualité des écoles protestantes et une participation consciente à la discussion sur la politique de l'éducation.¹

Du point de vue historique, il existe un nombre grand d'écoles protestantes. On peut le constater d'une part, à travers la diversité des types d'écoles. Il existe aujourd'hui des écoles primaires, des écoles secondaires du premier cycle, des écoles d'enseignement scolaire de cycle court, des collèges et lycées polyvalents et des lycées protestants, des écoles professionnelles protestantes, des écoles spécialisées de soutien, des écoles pour adultes sans baccalauréat et des cours du soir. D'autre part, les différentes histoires de création et les

¹

On peut trouver une liste des écoles protestantes, des fondations et associations scolaires à l'adresse www.evangelische-schulen-in-deutschland.de sur le site Internet Ecole Protestante.

tutelles liées à celles-ci conduisent à une diversité des profils des écoles protestantes. Cette diversité est encore plus renforcée par les spécificités régionales ainsi que les différentes expressions de la foi protestante dans les écoles.

La *diversité interne* des Églises réformées et celle du protestantisme, tout comme le développement historique différent des régions se reflète dans la diversité des profils et des fondateurs d'écoles protestantes. Pendant longtemps, le protestantisme s'estimait bien représenté dans les écoles publiques et ses intérêts suffisamment garantis. Au 19^e siècle, divers courants menèrent de plus en plus à la création d'écoles sous sa propre tutelle. C'est ainsi que naquirent à peu près, comme conséquence des mouvements piétistes de l'époque, des écoles qui assumaient une forte orientation religieuse et confessionnelle et qui voulaient influencer de manière plus nette l'enseignement et la vie scolaire par l'Évangile. Avec le développement de la mission à l'intérieur du pays, des raisons sociales et caritatives poussèrent de plus en plus à la fondation d'écoles propres. Et vers la fin du siècle, les nouvelles créations furent justifiées par l'engagement chrétien pour la formation professionnelle féminine ainsi que pour l'enseignement supérieure des filles. En outre, déjà au 19^e siècle, les pédagogues protestants étaient pour une « école paroissiale » orientée vers les principes de la décentralisation et le droit des parents (F.W. Dörpfeld). Pendant la période de Weimar, la relation entre l'école communautaire (chrétienne) et les écoles confessionnelles était en permanence contestée. Pendant la deuxième moitié du 20^e siècle, avec la fondation de la République Fédérale d'Allemagne, l'Église Évangélique a manifesté son intérêt à participer au système éducatif public avec ses propres écoles. Les écoles protestantes devaient être des « écoles modèles » pour le système éducatif public; Cette démarche fut soutenue au cours des débats sur l'éducation des années 60 pendant lesquels les écoles protestantes montrèrent, avec des offres pédagogiques particulières, que la responsabilité de l'Église évangélique dans l'éducation va au-delà du cours d'enseignement religieux et doit inclure une responsabilité commune pour le système éducatif public. Au cours de cette période, les Églises régionales et les paroisses s'engagèrent de manière particulière dans la création d'écoles. Plus tard, la motivation pour créer des écoles propres diminua dans les Églises, ce qui suscita une pression croissante de légitimation dans les établissements existants. Toutefois, c'est justement à cette période que les écoles protestantes confessionnelles virent le jour. Elles voulaient lancer des signaux clairs pour une éducation chrétienne consciente dans un monde pluraliste et ont rapidement connu du succès. La réunification allemande a de nouveau constitué une poussée pour le système éducatif protestant. En Allemagne de l'Est, de plus en plus de parents, qui souhaitaient pour leurs enfants une alternative à l'école publique, se manifestèrent. C'est ainsi qu'il y eut, à l'initiative d'associations et de paroisses, une vague permanente de créations, en particulier d'écoles primaires plusieurs fois soutenue par la fondation scolaire évangélique créée en 1993 au sein de l'Église Évangélique d'Allemagne (EKD) et la fondation privée Barbara Schadeberg. A cela, on peut ajouter les associations d'écoles professionnelles et les écoles spécialisées de soutien sous tutelle protestante ainsi que les communautés de travail dans lesquelles ces écoles collaborent.

La diversité des écoles protestantes constitue une richesse qui ne devrait en aucun cas être remise en question au profit de l'uniformité ou d'un modèle standard déterminé de manière centralisée. Le fait que la référence à l'Évangile n'entraîne pas une conformité extérieure, mais plutôt des possibilités propres de décision et d'organisation, rentre dans le cadre de la liberté évangélique. En même temps, le profil évangélique tel qu'il résulte de la référence commune à l'évangile (cf. 2.2), doit cependant demeurer visible.

Aujourd'hui en Allemagne, les écoles ne sont plus seulement fondées par les Églises, les associations chrétiennes. De plus en plus d'autres fondateurs religieux entrent ou essaient

d'entrer en jeu. Des initiatives de parents ou des groupes pédagogiques sont actifs aussi bien en tant que fondateurs d'écoles que d'autres regroupements en partie idéologiques. En outre, récemment, des créations d'écoles commerciales ont aussi été envisagées par des groupes économiques en Allemagne. Quelques demandes isolées de créations d'écoles par des sectes ou groupes mystiques ont en partie suscité l'attention et provoqué l'inquiétude de l'opinion publique. De même, des initiatives de créations d'écoles islamiques soulèvent de nombreuses questions.

Dans cette situation, on ne peut en principe pas exclure une *réflexion critique* sur les limites de la diversité aussi concernant des écoles sous tutelle protestante. Il est fait mention des limites exigées sur le plan religieux et théologique (cf. chap. 5). La suite de ce document permettra de savoir si les accords volontaires conclus au sein du groupe de travail «École protestante» et les mesures de développement de la qualité commencées plusieurs fois dans les Églises régionales, œuvres ou associations scolaires, sont suffisantes pour assurer des caractéristiques de qualité, communes aux écoles protestantes, tel que décrit dans ce document. C'est à ce niveau que réside certainement le défi d'avenir pour le système éducatif protestant. Les écoles protestantes doivent être une entité clairement palpable.

2.2 L'identité commune

Le point commun inhérent à toutes les écoles sous tutelle protestante résulte de la référence commune à *l'Évangile comme base de la foi et de la vie*. Les Réformateurs rendirent possible « la véritable uniformité des églises chrétiennes » uniquement dépendante du pur enseignement de l'Évangile de Jésus-Christ et d'une vraie administration des sacrements (profession de foi de Augsbourg VII). Les écoles protestantes sont dans cette tradition. La référence formelle à l'Évangile détermine leur identité commune. La référence à l'Évangile peut aussi être partagée avec d'autres écoles. En Allemagne, les écoles publiques éduquent de manière consciente sur la base de la tradition et de la culture chrétienne comme cela est ancré dans une partie des constitutions des États Fédérés et des lois scolaires. Comme profession de foi formelle, les écoles publiques ne peuvent et n'ont pas le droit d'exiger la référence à l'Évangile, excepté le cas particulier des écoles confessionnelles sous tutelle étatique.

Pour ce qui est de la référence à l'Évangile, il y a d'autres aspects de l'identité commune des écoles protestantes :

- Les écoles sous tutelle protestante se réfèrent à la *compréhension chrétienne de l'homme et de la réalité*, comme c'est souvent abrégé sous la désignation *image chrétienne de l'homme*. Sur le plan pédagogique, cela s'exprime à travers l'acceptation et l'approbation de chaque enfant comme créature de Dieu. La compréhension chrétienne de l'homme prend en considération la fragilité et le défaut de l'homme décrits dans la *Bible* comme éloignement de Dieu et péché, privation de droits et destruction (personnelle). Et enfin il n'y a pas de compréhension chrétienne de l'homme sans l'espérance à la salvation, la libération et la délivrance. Cette compréhension de l'homme et de la réalité détermine les conditions de l'action pédagogique dans les écoles protestantes.

- Les écoles sous tutelle protestante se laissent guider par une *compréhension de l'éducation* adaptée aux « *dimensions de l'humain* » (EKD 2003). Dans cette étude, l'éducation est entendue de manière consciente plus large que « rapport de l'apprentissage, du savoir, du pouvoir, de la conscience de la valeur, des attitudes (idées) et de la capacité d'action à l'horizon d'interprétations significatives de la vie ». L'objectif est d'intégrer le savoir existant nécessaire dans un savoir large orienté vers la question sur les objectifs de la vie humaine et de la vie en communauté.

- Les écoles sous tutelle protestante visent des formes d'organisation pédagogique et institutionnelle qui rendent possible *les expériences avec l'Évangile*. Ceci est valable pour le cours et ses contenus, en particulier pour l'école comme lieu de la vie individuelle et commune. Les écoles protestantes constituent souvent une « paroisse d'école » dans laquelle s'expriment la vie commune des chrétiens.

- La référence à l'Évangile annonce la liberté. La « liberté d'un homme chrétien » (Martin Luther) nécessite une école, qui offre un espace croissant aux décisions de conscience et la pousse à l'autonomie. Le synode de l'EKD à Berlin-Wannsee avait déjà souligné en 1958 que « la liberté, le caractère scientifique et l'ouverture au monde » doivent être « dans une mesure particulière » valables pour les écoles protestantes. Par conséquent, cela fait partie intégrante des écoles protestantes d'autoriser différentes opinions et perspectives. Les écoles constituent des lieux d'éducation dans lesquels les élèves devraient parvenir à une opinion propre libre grâce à une réflexion poussée.

- L'éducation devrait en même temps développer la personnalité et servir à une conduite de vie distinguable en tant que la participation à la vie associative. Dans ce sens, les écoles protestantes veulent être de *bonnes écoles* et *promouvoir les élèves dans leurs compétences*. Ces deux éléments correspondent, pour les écoles sous tutelle protestante, en premier lieu en référence à la compréhension chrétienne de l'homme et du monde ainsi que par la compréhension évangélique de l'éducation qui inclut la promotion de la personnalité entière. L'identité des écoles protestantes, c'est de satisfaire chaque élève et de leur offrir une aide optimale. Ceci est valable pour les enfants et les adolescents défavorisés par leur origine sociale, culturelle ou religieuse, tout comme pour les élèves avec des conditions préalables d'éducation dont le potentiel en performances n'a pas souvent été totalement épuisé. Cela inclut le souci de correspondre aux caractéristiques de qualité formulées pour toutes les écoles allemandes (cf. chap.4).

- Les écoles protestantes sont tenues *de servir le prochain*. Elles suivent le thème du *diaconat*, du service que l'Église et les Chrétiens veulent offrir aux autres. Le diaconat doit être entendu ici au sens large du terme comme aide aux personnes nécessiteuses et comme service à la société puisque cela correspond à une compréhension de l'éducation orientée vers l'intégration. Pour les écoles sous tutelle protestante, il s'agit d'une éducation sociale à la suite de Jésus-Christ.

- L'obligation du diaconat pour les écoles protestantes implique nécessairement aussi l'objectif de servir la *justice de l'éducation*. La nécessité de promouvoir particulièrement les enfants et les adolescents à qui l'origine offre peu de chances d'éducation, est évidente aujourd'hui. Puisque les tâches correspondantes touchent souvent directement la compréhension de l'homme déterminant une école, l'exigence d'une justice de l'éducation comporte pour les écoles sous tutelle protestante une valeur évidente.

2.3 Les écoles protestantes comme écoles publiques

Les écoles sous tutelle protestante intègrent *l'horizon du pluralisme et de la démocratie libérale*. Contrairement au soi-disant système éducatif confessionnel, les écoles sous tutelle de l'État et d'orientation confessionnelle ne sont plus mélangées entre elles. La tutelle protestante repose aujourd'hui dès le départ sur une différence conséquente entre l'État et l'Église. Elle constitue l'expression d'une démocratie libérale axée sur la société civile qui intègre une action commune de l'État et des communautés religieuses entre autres dans le système éducatif.

C'est pour cette raison que la dénomination traditionnelle des écoles étatiques comme « écoles publiques » et des écoles non étatiques comme « écoles privées » entre en

contradiction avec l'identité des écoles protestantes. Selon la compréhension actuelle, même les organisations et associations, les initiatives libres, les groupes et les alliances telles que les fondations, les œuvres et les institutions fondées par des citoyennes ou citoyens, relèvent du domaine public. Ensemble, elles constituent la société civile de laquelle dépend une opinion publique démocratique à des égards importants. Dans ce contexte les écoles sous tutelle protestante doivent et veulent être des écoles publiques. Elles se réfèrent à l'exigence publique de l'évangile qui s'adresse à tous les hommes; elles poursuivent à travers l'éducation et la formation des enfants et adolescents un problème important pour tout le public; en dépit du fait que les écoles ont le droit de choisir librement leurs élèves et peut-être des conflits liés à cette situation, ces écoles sont en général accessibles au public. Elles sont l'expression d'une structure plurielle de notre communauté. C'est pour cela que les écoles évangéliques font partie du système éducatif public et participent avec les écoles sous tutelle de l'État, à la tâche d'éducation et de formation importante pour la communauté. Ceci correspond au souci de voir les élèves et adolescents prendre leur responsabilité grâce à leur foi.

Jusqu'à il y a quelques années, les écoles sous tutelle protestante pouvaient surtout se définir par opposition aux écoles étatiques comme « *écoles libres* » qui se différencient de l'école étatique par la libre tutelle et possède de ce fait, une plus grande capacité d'action. Entre-temps, on relativise cette différence. Même les écoles sous tutelle de l'État ont désormais de plus grandes marges de manœuvre. L'exigence pour chaque école de se développer et d'acquérir un profil est aujourd'hui valable pour toutes les écoles, indépendamment de la forme de tutelle. La capacité d'action nécessaire de chaque école pour y arriver, est l'objectif commun qu'on brigue de différentes manières dans le domaine étatique et non étatique. Les diverses stratégies ne s'excluent cependant pas, mais peuvent plutôt se compléter et se renforcer mutuellement. Par exemple, l'élargissement des aménagements d'espace pour les écoles sous tutelle de l'État apporte une plus grande flexibilité dans la reconnaissance par l'État, des écoles qui ne sont pas sous sa tutelle et ne seront désormais plus comme par le passé, liées à l'image traditionnelle d'une école étatique. Toutefois comme depuis toujours, les écoles protestantes contribuent par leur existence, à éviter que l'État ne détienne le monopole de l'école. Un tel monopole contredirait aussi l'esprit de notre démocratie plurielle comme celui de la responsabilité d'éducation de l'Église qui inclut la création de propres écoles.

3. Structure et performance

3.1 L'extension des écoles protestantes

Les rapports statistiques sur le système éducatif, les données fondamentales et structurelles du Ministère de l'éducation et de la recherche et du service de la statistique font certes la différence entre les écoles publiques et les écoles libres, mais les écoles sous tutelle confessionnelle ne sont pas classées à part comme c'est le cas des écoles Waldorf.² De ce fait, les chiffres et données suivants proviennent des propres enquêtes de l'Église Évangélique et de l'Église Catholique. Ils se rapportent principalement de l'année 1999 à l'année 2004. Les analyses et propos du chapitre 3.2 et 3.3 sont basés essentiellement sur deux enquêtes sur les écoles protestantes d'enseignement général. De ce fait, ils ne doivent pas être transposés aux écoles de formation professionnelle et écoles de soutien sous tutelle protestante, qui ont besoin de leurs propres enquêtes et présentations portant sur leur diversité.

1. En Allemagne, environ 147.000 élèves reçoivent les cours dans 988 écoles protestantes. Ce qui signifie qu'actuellement, environ 1,2% d'élèves en Allemagne suivent les cours dans les écoles sous tutelle protestante. Un peu plus de deux pour cent (2,14%) de toutes les écoles sont sous tutelle protestante. Du fait que les écoles protestantes ont très souvent moins d'élèves par rapport aux écoles sous tutelle de l'État, le nombre d'élèves en Allemagne qui vont dans une école protestante est plus petit comparé au nombre total. En comparaison à ceci, environ 365.930 élèves (2,93%) fréquentent une des 1.134 écoles catholiques (2,46%).

2. La comparaison au niveau des États Fédérés (Bundesländer) ne relève pas des écarts insignifiants. Dans les États Fédérés de l'Ouest, 2,15% des écoles sont protestantes, dans les États Fédérés de l'Est, le pourcentage se situe à un peu moins de 2,12%. Dans quelques états fédérés, le nombre d'écoles sous tutelle catholique est supérieur à la moyenne nationale, comme à Berlin (2,49%), Hambourg et Bade-Wurtemberg (2,43%), Rhénanie du Nord - Westphalie (2,54%) ou Brandebourg (2,43%). Le tableau 1 en présente une répartition précise.

Même si le nombre des écoles protestantes varie selon les différentes régions, il n'existe plus d'écart majeur entre les États Fédérés de l'Ouest et de l'Est. À cause de la création des nouvelles écoles dans les États de l'Est après la réunification – plus de 200 écoles ont été créées là-bas depuis 1990 – le nombre de telles écoles dépassent même entre-temps la moyenne à l'Ouest. Dans les États Fédérés de l'Est, les églises, paroisses et groupes d'initiative (avec un grand soutien de la fondation scolaire protestante de l'EKD et de la fondation privée Barbara Schadeberg), ont fourni d'énormes efforts dans ce sens et réussi à créer un nombre considérable d'écoles protestantes (cf. 2.1). Ainsi, une contribution importante a été apportée dans la réalisation de la responsabilité d'éducation protestante à travers les écoles propres et dans la démocratisation de l'éducation en surmontant le monopole de l'État en matière d'éducation, qui s'était répandu pendant le socialisme.

² Ces écoles anthroposophiques, créées par le philosophe et pédagogue autrichien Rudolf Steiner, étaient destinées à l'origine aux enfants d'ouvriers et de cadres moyens. Fondées sur le refus de la notation et de toute contrainte, elles favorisent l'égalité entre les matières, qu'elles soient scientifiques, artistiques ou intellectuelles.

Tableau 1 : Répartition des écoles d'enseignement général (y compris les écoles spécialisées) et les écoles de formation professionnelle sous tutelle protestante selon les Länder.

	Absolu	Écoles sous tutelle protestante	
		% de toutes les écoles dans l'Etat	
	2004	Fédéré 2003/04	
Bade-Wurtemberg	169	2,47	
Bavière	135	2,14	
Brème	8	2,05	
Hambourg	20	2,47	
Hesse	77	2,31	
Basse-Saxe	101	2,00	
Rhénanie Westphalie	199	2,54	
Rhénanie Palatinat	28	1,29	
Sarre	1	0,16	
Schleswig-Holstein	16	0,91	
Etats Fédérés de l'Ouest	754	2,15	
Berlin	40	2,49	
Brandebourg	40	2,43	
Mecklembourg-Poméranie occidentale	33	2,32	
Saxe	60	2,32	
Saxe-Anhalt	32	1,32	
Thuringe	29	2,15	
Etats Fédérés de l'Est	234	2,12	
Allemagne	988	2,14	

3. Les écoles protestantes se sont développées en presque tous genres et formes d'écoles telles que les écoles primaires, les écoles secondaires du premier cycle, les écoles d'enseignement secondaire en cycle court, les lycées et écoles professionnelles du second cycle tout comme les lycées polyvalents ou centres scolaires intégrés et en coopérative. Elles ne sont pourtant pas représentées dans tous les domaines de façon équilibrée. Le tableau 2 en offre un aperçu.

Tableau 2 : Les écoles sous tutelle protestante en Allemagne – selon le type d'école

	Absolument protestant 2004	Toutes les écoles sous tutelle protestante en Allemagne en % 2004	Toutes les écoles de ce type en Allemagne en % 2003/04
Écoles primaires	115	11,64	0,68
École secondaire du premier cycle	14	1,42	0,26
Niveaux d'orientation	1	0,10	0,06
Ecoles d'enseignement secondaire en cycle court	49	4,96	1,29
Lycées	84	8,50	2,68
Lycées polyvalents intégrés avec plusieurs cursus de formation/cours du soir et écoles permettant à des adultes non bacheliers de passer le baccalauréat	27	2,73	0,95
Ecoles spécialisées de soutien	214	21,66	6,15
Ecoles de formation	484	48,99	5,49
Total	988	100,00	2,14

Presque la moitié des écoles sous tutelle protestante sont des écoles professionnelles (48,99%). Les plus de 35.000 élèves dans les écoles de formation sont principalement formés pour le travail dans le domaine social et de soins. Beaucoup de ces écoles sont rattachées aux hôpitaux, d'autres appartiennent aux grands centres scolaires en tant que académies spécialisées, écoles spécialisées et écoles de formation spécialisées ou sont des structures indépendantes. Un pourcentage remarquable, 21,66% des écoles protestantes sont les écoles de soutien spécialisées pour les élèves qui ont besoin d'un suivi particulier. Ces écoles sont fréquentées par environ 27.000 élèves. L'axe essentiel des écoles protestantes est donc le domaine diaconal, que ce soit dans la formation des enfants et adolescents particulièrement défavorisés ou dans la formation pour les métiers dans le domaine diaconal. Ceci apparaît clairement pour ce qui est du nombre total de toutes les écoles de formation et les écoles de soutien spécialisées. Dans ce domaine, le pourcentage des écoles protestantes de formation professionnelle est de presque 5,5% et des écoles de soutien spécialisées de 6,15%.

En comparaison, le pourcentage des écoles primaires/niveaux d'orientation et écoles secondaires du premier cycle est relativement bas. Ceci est aussi dû aux modalités d'admission un peu compliquées à l'école primaire (cf. 6.3).

En ce qui concerne les écoles secondaires de l'enseignement général du second cycle, le pourcentage des lycées est le plus significatif. Du fait que ces écoles sont souvent des grandes structures, le nombre d'élèves, 47.500 enfants et adolescents qu'elles accueillent dépasse largement ceux des autres écoles. Plus de la moitié de tous les élèves fréquentant une école protestante d'enseignement général, sont dans un lycée.

Le pourcentage des écoles secondaires du premier cycle est également plutôt faible. Leur nombre exact ne peut pas être déterminé de façon précise parce que le type d'école et l'effectif ne sont pas toujours clairement répartis dans les structures qui combinent une école primaire et une école secondaire du premier cycle.

En outre, il existe 35 internats sous tutelle protestante avec environ 3.700 places pour 58 types d'école rattachées. Ces structures connaissent une forte demande en raison de la situation difficile de beaucoup de familles.

4. Ces chiffres peuvent facilement masquer le fait que *les écoles confessionnelles et protestantes dans certains types d'école sont d'une plus grande importance dans certains États Fédérés*. En Rhénanie du Nord Westphalie par exemple, 20,71% des écoles de formation et 15,45% des lycées sont sous tutelle confessionnelle (c'est à dire soit sous tutelle protestante ou sous tutelle catholique). Les lycées confessionnels ont ici presque le même poids que les établissements secondaires privés aux États-Unis. Le public n'est toujours pas conscient de ce pourcentage sectoriel élevé des écoles sous tutelle confessionnelle, et ceci n'est pas aussi ancré dans l'identité de l'Église Évangélique.

5. *Le pourcentage des écoles protestantes qui participent au système éducatif a considérablement augmenté dans l'ensemble* durant ces dernières années. La création d'écoles pendant les quinze dernières années dans les États de l'Est y a remarquablement contribué: Le système scolaire sous tutelle protestante y a été à nouveau développé. Jusqu'à maintenant, le système scolaire protestant dans les États de l'Est continue à enregistrer des taux de croissance. Ainsi, entre 1999 et 2004 on a pu augmenter le nombre des écoles protestantes de 30% (54 écoles) et l'effectif de 37,09% (7.606 enfants et adolescents) à travers la création de nouvelles écoles et l'élargissement des écoles existantes. Des taux de croissance sont aussi

enregistrés dans les États de l'Ouest. Pendant la même période, le nombre d'écoles a augmenté de 8,8% (61 écoles) et d'élèves de 16,31% (16.723 enfants et adolescents).

3.2 Élèves, parents d'élèves et corps d'enseignants

1. Les écoles sous tutelle protestante veulent offrir aux élèves une éducation qui corresponde à leur besoin d'apprentissage, d'épanouissement et d'orientation. Il s'agira ici d'apporter plus d'éclaircissements sur la *composition des élèves* en tenant compte des critères tels que l'appartenance de foi et de religion, l'immigration, le contexte social et le genre.

L'offre des écoles protestantes s'adresse avant tout aux enfants et adolescents protestants, mais telle que le montre la composition des effectifs dans ces écoles, les enfants et adolescents avec d'autres *appartenances de foi ou religion* ou sans une pareille appartenance peuvent bien fréquenter les écoles protestantes. Toutefois, ils doivent être prêts à se laisser entraîner dans le profil scolaire protestant. Dans certains cas, les écoles protestantes avec autorisation de l'État sont obligées de recruter presque exclusivement des élèves protestants (cf. 6.).

Il n'existe pas de données fiables sur le nombre exact des différentes appartenances religieuses et confessionnelles. Un sondage effectué dans six écoles protestantes suivant les points de vue représentatifs, mais qui en réalité n'étaient pas représentatifs, ressort la répartition suivante (cf. Tab. 3)

Tableau 3: Répartition des élèves selon leur confession et religion, données en pourcentage

	Elèves Ouest Écoles protestantes	Elèves Ouest Enquête Shell sur les jeunes 2000	Elèves Est Écoles protestantes	Elèves Est Enquête Shell sur les jeunes 2000
Protestants	72,4	36,9	39,7	16,3
Catholiques	19,3	39,7	14,9	3,0
Autres chrétiens	2,0	1,3	0,8	0,2
Religions non chrétiennes	1,5	9,0	-	1,0
Sans confession	2,0	13,1	43,8	79,6

Source : Standfest et al, 2005. Sondage général des élèves des écoles protestantes N = 373 élèves. Les données comparées de l'enquête Shell sur les jeunes ressortent des propres calculs à partir des données de base Shell de 2000.

Comme attendu, les écoles sous tutelle protestante accueillent un grand pourcentage d'élèves protestants. Dans les États Fédérés de l'Ouest, ces écoles se différencient des autres écoles sous tutelle de l'État surtout par un faible pourcentage des musulmans et des élèves sans confession. Dans les États Fédérés de l'Est, le pourcentage des élèves sans confession est de 40% dans ce sondage. La proportion des élèves catholiques est supérieure là-bas. Les écoles sous tutelle protestante dans les États Fédérés de l'Est présentent un effectif plus hétérogène sur le plan religieux contrairement aux états Fédérés de l'Ouest. Ces tendances ne peuvent pourtant pas être généralisées. À titre d'exemple, le pourcentage des musulmans dans les écoles protestantes dans la Ruhr est nettement plus élevé.

Pour la composition des élèves dans les écoles de soutien spécialisées, d'autres conditions sont respectées, parce qu'il n'existe très souvent aucune autre alternative pour ces élèves dans le domaine scolaire public.

Le pourcentage d'élèves *issus de l'immigration* est plus faible dans les écoles protestantes, comme c'est aussi le cas en particulier, dans les écoles sous tutelle libre – par rapport aux écoles sous tutelle de l'État. On ne peut toutefois pas affirmer que la situation dans les écoles protestantes ne reflète pas généralement la composition transformée de la population en Allemagne. Ceci est particulièrement visible chez les *aussiedlers*³ protestants qui choisissent délibérément les écoles protestantes dans la plupart des cas. Depuis 1945, les écoles et institutions protestantes ont rassemblé beaucoup d'expérience sur le plan de l'intégration des réfugiés et de promotion de la langue.

Il n'existe jusqu'à présent aucune étude représentative sur cette question. Dans l'étude de cas de six écoles mentionnée ci-dessus, la composition des élèves dans les États Fédérés de l'Est n'était pas différente de celle sous tutelle de l'État vu le pourcentage d'élèves issus de l'immigration (c'est-à-dire avec au moins un des parents, qui n'est pas né en Allemagne). Dans les quatre écoles à l'Ouest, qui ont pris part à l'enquête, le pourcentage des immigrés n'était pas le même: dans une école secondaire du premier cycle, il était de 53% et dans une autre de 26% (la moyenne dans les écoles secondaires du premier cycle est de 32%); dans une école d'enseignement secondaire en court cycle 13% et dans un lycée 12%. Ces données laissent estimer que le pourcentage d'élèves issus de l'immigration dans les écoles protestantes serait un peu moins que dans les écoles publiques, mais qu'il n'existe en principe pas de différence.

De temps à autre, il est dit que les écoles libres pratiquent essentiellement de façon implicite la « formation d'élites ». Contribuer à la formation d'une élite responsable constitue aussi effectivement l'un des objectifs des écoles sous tutelle protestante. Ceci ne signifie pourtant pas l'ambiance spécial d'apprentissage dans ces écoles doit surgir à partir d'une sélection délibérée ou non délibérée des élèves à cause de la situation financière de la famille ou du capital social. À l'égard de ces affirmations, il est à noter que la fréquentation de telles écoles suppose toujours une décision consciente des parents, ce qui nécessite à l'origine un certain effet de choix. De même dans une école protestante, les parents se décident pour un profil particulier. De cette façon, un environnement efficace d'éducation peut se créer dans lequel les élèves éprouvent une grande concordance entre l'éducation de la maison et celle de l'école. Néanmoins, les effets de choix mentionnés ne concernent pas uniquement les écoles libres. Le profil de beaucoup d'écoles publiques et la décision parentale sont également à l'origine du choix porté sur eux.

En ce qui concerne la *situation sociale des élèves* dans les écoles sous tutelle confessionnelle (dont les écoles protestantes et catholiques), une comparaison quantitative à partir des données de l'étude supplémentaire PISA de 2000 (cf. 3.3) a démontré une sélection sociale seulement un peu positive (cf. Tab. 4). Leur offre d'éducation n'est pas clairement adressée principalement aux familles aisées.

Tableau 4 : Statut socio-économique (ISEI) des parents - basé sur les professions des parents selon les différents fondateurs et cursus de formation

³ Personnes des pays de l'ancienne union soviétique d'origine Allemandes qui sont retourné en Allemagne pour s'y installer définitivement.

	Ecoles confessionnelles dans l'étude supplémentaire PISA 2000			Ecoles publiques dans l'étude supplémentaire PISA 2000		
	Ecole secondaire du premier cycle	Ecoles d'enseignement secondaire en cycle court	Lycée	Ecole secondaire du premier cycle	Ecoles d'enseignement secondaire en cycle court	Lycée
ISEI père 38,4	46,5	58,5	36,3	52,5	53,7	
ISEI mère 38,8	41,9	50,7	35,1	40,9	49,4	

Remarques : Les écarts standard pour les valeurs ISEI
Père : $SD = 17.0$; Mère : $SD = 15.3$.

Source : Standfest et al. 2005

En outre, la question sur le rapport entre la performance d'un élève et son environnement social est d'une grande importance dans l'appréciation socio scientifique de la sélection sociale dans une école. L'étude PISA révèle ici un rapport direct dans le cas d'Allemagne. Les résultats des données pour les écoles confessionnelles montre par contre un rapport moins direct entre l'origine sociale et la performance des élèves. L'aide spéciale apportée aux élèves individuels semble avoir des effets positifs.

Ouvrir des possibilités d'éducation aux filles était déjà pour Martin Luther une préoccupation importante. Dans un écrit « Aux chrétiens nobles de la nation allemande » de 1520, il exigeait pour « chaque ville » aussi une « école de filles » ainsi que le fait que les filles aillent à l'école tous les jours. Les écoles protestantes sont normalement des écoles co-éducatives, qui ouvrent leurs portes *aux filles et aux garçons*. En prenant en compte les écoles professionnelles et les écoles de soutien spécialisées, le pourcentage de garçons et de filles dans les écoles protestantes correspondent à peu près à la répartition dans les écoles publiques. En général, le pourcentage de filles est plus élevé dans les lycées et écoles d'enseignement secondaire en cycle court sous tutelle libre. Dans les écoles de soutien spécialisées, par contre, le pourcentage est plus faible que dans les écoles publiques.

2. La majorité d'élèves fréquentent, pour cette raison, une école protestante, parce que leurs *parents* en ont décidé ainsi. Pourquoi les parents envoient-ils leurs enfants dans les écoles sous tutelle protestante? Une étude de K. Klemm et P. Krauss-Hoffmann de l'année 1999 donne plus d'éclaircissement à cette question. Pour cette étude, 2000 parents furent interrogés et tous les chiffres avancés dans cette partie du travail et la partie suivante (3) seront basés sur celle-ci. La relation personnelle entre enseignants et élèves, l'influence chrétienne et les objectifs d'éducation furent évoqués dans l'enquête comme les raisons majeures dans le choix d'une école protestante. Par conséquent, le tout premier souhait de beaucoup de parents dans de telles écoles est que leurs enfants obtiennent une éducation orientée vers des valeurs solides. Les parents croient, que les écoles protestantes sont apparemment plus capables que autres d'offrir une telle éducation. Il apparaît aussi clairement qu'en général, les écoles protestantes remplissent en effet les attentes des parents sur ce point. Au contraire, les attentes spéciales concernant la performance qualificative des écoles sont moins décisives pour les parents. En même temps, presque la moitié de tous les parents ayant des enfants dans des écoles protestantes, estiment que le succès de formation des écoles protestantes est plus élevé que celui des écoles alternatives sous tutelle de l'État existantes dans les régions respectives.

Un autre indice pour l'importance que les parents accordent au profil des écoles est le fait que, 62% des parents d'élèves des écoles protestantes ont affirmé, qu'ils s'accommodent aussi des longues distances pour aller dans une école protestante.

On ne peut pas supposer, que beaucoup d'élèves dans les écoles protestantes connaissent une socialisation chrétienne au foyer familial. Ceci peut amener des tensions surtout lorsque l'on confronte les parents qui ont délibérément envoyé leurs enfants dans une école protestante avec les attentes de ceux chez qui ce profil a moins d'importance. Sur cet aspect, les parents d'élèves dans les écoles protestantes sont hétérogènes. Le souhait d'une éducation orientée vers les valeurs ne doit pas alors être mis au même niveau qu'une socialisation chrétienne. Pour les écoles, il n'est toujours pas facile d'équilibrer les différentes exigences auxquelles peut être soumise une école sous tutelle protestante avec une grande certitude, par rapport aux écoles sous tutelle de l'État. Très souvent, ce sont les parents qui demandent la création d'une école protestante. Beaucoup de parents s'engagent dans des associations de promotion d'école ou bien dans la vie quotidienne de l'école pour résoudre les problèmes de l'école. Ce soutien apporté aux écoles est d'une grande importance. A travers ceci s'exprime l'importance de communauté et de communauté scolaire, à laquelle appartiennent même les parents.

Le pourcentage d'élèves de parents uniques (mère ou père) dans les écoles protestantes se situe entre 20% et 30% (l'étude PISA 2000 indique environ 16% pour toutes les écoles). Le taux élevé dans les écoles protestantes est peut-être dû au fait que deux tiers des écoles protestantes offrent un encadrement toute la journée.

3. En ce qui concerne les enseignantes et enseignants des écoles protestantes, leur qualification pédagogique et technique prime sur tout. Les critères concernant les compétences pédagogiques dans les écoles protestantes sont au moins les mêmes que dans les écoles sous tutelle de l'État. Ceci constitue un préalable important pour la qualité dans une école. Dans les écoles protestantes, les élèves sont enseignés par des enseignantes et enseignants ayant les mêmes caractéristiques de qualification que les enseignantes et enseignants du système scolaire public.

Egalement indispensable est le souci des écoles sous tutelle protestante que ceux qui y travaillent n'acceptent pas seulement le profil, le caractère et l'image de l'école, mais aussi l'incarnent et le soutiennent activement. Ceci est mis en évidence dans les conditions d'emploi, dans la conduite et l'authenticité des enseignants ainsi que dans les activités épanouissantes que les enseignantes et enseignants mènent dans l'école. Dans tous les cas, ces aspects relèvent aussi du professionnalisme des écoles protestantes. La foi chrétienne peut être vécue sous plusieurs formes. Les enseignants ont, pour cette raison, dans le cadre du travail professionnel, la marge de manœuvre et la liberté quant à l'expression de sa propre foi et à la manière dont il l'exprime. La condition d'emploi est fondamentalement l'adhésion à une des églises de l'Église Évangélique en Allemagne, mais de toute façon à une des Eglises de la « Arbeitsgemeinschaft Christlicher Kirchen » (Commission des Eglises Chrétiennes) (ACK) (cf. directive du conseil de l'Église Évangélique en Allemagne (EKD) du 1^{er} juillet 2005).

La majorité des enseignantes et enseignants des écoles protestantes ne sont pas des fonctionnaires mais des employés des différents fondateurs. Le salaire se conforme à celui des écoles publiques, mais il est souvent en dessous de celui du corps enseignant dans les écoles publiques à cause des prélèvements sociaux plus élevés comparé à ceux des fonctionnaires. Toutefois, la plupart des enseignantes et enseignants font preuve d'un grand engagement, ce qui doit être associé à la concordance entre les valeurs personnelles du corps enseignant et le système de valeur de l'école.

La moyenne d'âge des enseignantes et enseignants des écoles protestantes correspond à celle de leurs collègues des écoles publiques. La plupart des enseignantes et enseignants ont

actuellement environ 50 ans. L'objectif d'engager des enseignants appropriés sera de plus en plus important pour les écoles protestantes dans l'avenir. (cf. 1.7)

Les femmes sont aussi moins représentées aux postes de responsabilité des écoles protestantes que dans le système scolaire public. Ceci soulève la question de l'égalité des chances pour le personnel féminin, qui doit être prise au sérieux.

En dehors des enseignantes et enseignants, d'autres *employées et employés* travaillent et sont également chargés des tâches pédagogiques dans plusieurs écoles protestantes. Ceci concerne les activités sociales scolaires, les activités musicales, les activités religieuses ainsi que les offres spéciales de toutes sortes. À ceci s'ajoute la coopération dans les écoles en journée pleine par exemple avec le département protestant pour les enfants et jeunes et avec les paroisses. Ces employées et employés font partie de la communauté aussi auprès de laquelle les écoles protestantes s'empressent. Leur contribution à la vie scolaire, et en partie aussi au cours est d'une importance indispensable pour l'attractivité des telles écoles.

3.3 Les écoles protestantes vues par l'étude PISA

À la demande de l'Église Évangélique en Allemagne, une étude empirique sur l'efficacité des écoles protestantes (C. Standfest / O. Köller / A. Scheunpflug : « vivre – apprendre – croire. La qualité des écoles protestantes », 2005) s'est penchée pour la première fois sur la compétence des élèves. Cette étude était basée en grande partie sur les données de l'étude supplémentaire PISA 2000 ainsi que sur d'autres données collectées à partir de l'étude de cas de six écoles protestantes. Les instruments de collecte des données pour les études de cas étaient choisis dans le but de garantir le plus possible la comparaison de ces données collectées dans les études de cas avec les résultats de l'étude supplémentaire PISA 2000. Puisque l'échantillon n'était pas représentatif des écoles protestantes, les résultats doivent être évalués comme étant des tendances et non comme des déclarations représentatives.

En ce qui concerne l'amélioration de la performance, l'étude montre que la transmission de la *compétence de lecture* est plus efficace dans les écoles confessionnelles secondaires du premier cycle et de l'enseignement secondaire en cycle court que dans les écoles publiques. Ici, les adolescents étaient en avance d'un tiers sur l'année scolaire avec le contrôle de sexe et de l'origine sociale. Dans les lycées, aucune différence ne fut notée sur la compétence de lecture dépendant du type de tutelle des écoles. En Mathématiques, les écoles confessionnelles secondaires du premier cycle et de l'enseignement secondaire en cycle court avaient un peu d'avance. Au lycée, le niveau correspondait à la moyenne des écoles publiques.

Les écoles sous tutelle protestante comparées au système éducatif public ont plus de succès dans la *transmission de l'éducation de base* même aux groupes sociaux difficiles, surtout aux adolescents issus de l'immigration. (cf. 3.2). Le pourcentage d'élèves à risque, c'est-à-dire, des adolescents qui n'ont pas un niveau de base en lecture et en mathématiques, était plus faible que dans les écoles publiques. En compréhension de texte, au moins le niveau de compétence (PISA) II était atteint, en mathématiques au moins le niveau de compétence I. Dans le domaine social, les indicateurs aussi par exemple concernant l'attachement religieux laissaient conclure qu'on réussissait à créer un environnement scolaire, dans lequel les adolescents avec des expériences scolaires difficiles se sentaient accepter d'une manière spéciale.

Vu les insuffisances relevées par l'étude PISA dans le système scolaire public allemand, les résultats présentés ici relatifs à cette situation sur le niveau de compétence des écoles protestantes, n'est satisfaisant que dans certaines conditions. Les résultats démontrent aussi que les écoles sous tutelle protestante ne doivent pas appréhender la comparaison et le débat sur la qualité. Ils montrent aussi clairement que les efforts d'amélioration de la qualité entrepris actuellement par le système éducatif public devraient motiver les écoles sous tutelle protestante à améliorer leur qualité par rapport au niveau international. (cf. 1.2)

La prétention des écoles protestantes d'apporter de l'aide ne peut pas se limiter aux compétences spécialisées, mais doit inclure la dimension de l'amour du prochain, l'éducation sociale et le climat scolaire. L'étude a montré que fréquenter une école confessionnelle n'entraînait pas forcément un mieux jugement de soi sur le comportement social. À cause des moyens mis à la disposition de cette enquête, il n'était pas possible de déterminer si ceci était dû au fait qu'il n'existait pas une distinction entre les comportements sociaux ou si la perception en soi des adolescents était devenue plus critique à travers l'éducation sociale intensive dans les écoles protestantes (ce qui veut dire que les résultats sont biaisés par rapport aux écoles publiques). Dans une école qui a participé à l'étude, où la capacité de se mettre à la place de quelqu'un d'autre (empathie) était mentionnée explicitement comme perspective finale dans le profil pédagogique de l'école, les élèves réussissaient pourtant clairement à changer de perspective pour une meilleure.

Les adolescents dans les écoles confessionnelles ont trouvé le climat de l'école toujours plus agréable, à celui des écoles publiques. Ceci était de même dans tous les types d'écoles, mais particulièrement accentué chez les élèves des écoles secondaires du premier cycle. La relation entre les enseignants et les élèves était généralement décrite comme étant positive. Même la satisfaction scolaire générale se situait au-dessus du pourcentage des écoles publiques.

4. Qualité et déontologie

Les écoles sous tutelle protestantes se doivent d'avoir des caractéristiques de qualité pédagogiques. Les principes de l'action pédagogique pour lesquels les écoles protestantes veulent se porter particulièrement garantes, résultent aussi bien de l'identité chrétienne que de la pédagogie elle-même. Les écoles protestantes veulent être de bonnes écoles. Ce qui correspond à la disposition de participer au-delà des travaux comparatifs centralisés et du bac centralisé, aux analyses comparatives scientifiques et évaluations. En même temps, la référence à l'évangile telle qu'elle se répercute sur le profil des écoles protestantes, exige de formes spéciales d'évaluation ouvertes et sensibles à ce profil. La qualité des écoles protestantes ne peut être convenablement évaluée que lorsque l'on prend en considération son caractère particulier. C'est pour cette raison que des caractéristiques de qualité propres sont aussi nécessaires que des formes d'évaluation propres.

Les principes généraux d'une bonne école sont tout aussi valables pour les écoles protestantes, mais de manière accentuée (4.1). L'on peut faire ressortir comme points saillants pour ces écoles, la préoccupation de la transmission des compétences (4.2), du lien entre foi et éthique (4.3) ainsi que l'intérêt particulier de l'enseignement religieux (4.4). Ces critères peuvent tout aussi être adaptés à d'autres écoles. Elles constituent une obligation particulière pour les écoles protestantes.

4.1 Les écoles protestantes comme de bonnes écoles

Les protestants mesurent la qualité d'une école par rapport à ce qu'elle fait pour les *enfants et les adolescents* ainsi que sa contribution à la société. Cette vision est liée à l'exigence d'un « *changement de perspectives* » des adultes aux enfants (synode de l'EKD 1994) dans le but d'un apprentissage global. Tout travail pédagogique dans les écoles doit être orienté vers cet objectif global, aussi bien pendant le cours que durant la vie scolaire.

Le cours occupe tout aussi la première place dans les écoles sous tutelle protestante. En même temps dans ces écoles, l'on est particulièrement conscient que l'école est *plus* et doit être plus que le *cours*; la qualité de l'école s'étend à tous les domaines et prend en compte toutes les dimensions. Les standards de qualité justement pour le cours ou même juste pour les disciplines linguistiques et scientifiques sont insuffisants. La formation éthique et religieuse justifie tout aussi les indispensables attentes de qualité et les standards. La qualité d'une école se reflète aussi dans sa dimension spirituelle, dans les diverses possibilités de la vie scolaire, dans les orientations de valeurs qui apparaissent clairement dans le quotidien scolaire ainsi que les formes de la vie commune et de l'atmosphère qui règne dans une école.

Les écoles sous tutelle protestante disposent d'une longue expérience en matière d'équipement des écoles. C'est de manière consciente que des profils scolaires bien formulés et convaincants font partie des caractéristiques de qualité de toutes les écoles. Ainsi les profils scolaires devraient être individualisés de sorte que la particularité de chaque école soit rendue plus visible. La chance spécifique des écoles sous tutelle protestante consiste ici à faire ressortir des modèles exemplaires d'un profilage religieux ou protestant des écoles. Par exemple, les programmes scolaires des écoles protestantes pourraient montrer la place que devrait occuper la religion dans de tels programmes. De cette manière, les écoles protestantes

complètent l'éventail complet de l'offre des profils scolaires et contribue à rendre plus visibles la dimension religieuse de la vie, l'apprentissage et le travail dans toutes les écoles.

PISA et d'autres études de performance et de comparaison des écoles rappellent avec insistance que la *justice éducative* à laquelle l'on aspire depuis longtemps avec des concepts tels que l'équité des chances est loin d'être atteinte. Pour les écoles protestantes, il existe un lien étroit entre le fait que chaque être humain a été créé à l'image de Dieu et la manière avec laquelle les écoles doivent être à la hauteur de la diversité des conditions et des possibilités d'éducation. Les écoles sous tutelle protestante s'efforcent, entre autres, d'élargir les offres dans le domaine des écoles de soutien, en particulier, pour les personnes dont les besoins et les possibilités d'éducation ne sont pas suffisamment prises en considération. La compréhension chrétienne de l'homme justifie une relation positive même à l'égard de tels hommes qui ne correspondent pas, pour ce qui est de la normalité, aux attentes de la société.

Il a déjà été souligné que les écoles sous tutelle protestante sont des écoles publiques, qu'elles font partie du système éducatif public et qu'elles *travaillent en collaboration avec les autres écoles* pour répondre aux défis auxquels le système éducatif dans son ensemble est aujourd'hui confronté. La conviction dirigeante est celle selon laquelle seule une collaboration entre les différentes écoles, parmi lesquelles étatiques et protestantes, peut permettre de mieux atteindre les objectifs importants. C'est pourquoi les écoles protestantes travaillent en collaboration avec d'autres établissements, les communes et les paroisses, le service de la jeunesse, les associations sportives et les établissements de formation continue, les ONG et bien d'autres membres de la société civile. A cet égard, les écoles et les offres à plein temps avec lesquelles les écoles protestantes ont acquis une longue expérience, représentent une chance particulière.

Dans une démocratie, la recherche d'une compréhension de l'éducation par la société, orientée vers l'avenir, n'est pas perçue dans son ensemble. C'est pourquoi l'Église Évangélique participe à la *discussion publique sur l'éducation* (par exemple sur la compréhension de l'éducation, EKD 2003, ou l'école à plein temps, EKD 2004). Les écoles sous tutelle protestante collaborent à cette tâche commune en apportant des idées utiles et en mettant en pratique dans les écoles quelques différentes conceptions de l'école et de l'éducation, sans lesquelles la contribution de l'Église Évangélique au débat de l'éducation serait peu crédible.

La qualité de l'école a besoin d'être *analysée* et *contrôlée* en permanence, en particulier par les écoles elles-mêmes, mais aussi en collaboration avec les autres écoles ainsi que les établissements soumis à l'évaluation. Une telle vérification vise à améliorer le travail scolaire et doit pour cela être transmise avec les données et les marques particulières d'une école.

4.2 Transmission des compétences

Les écoles protestantes s'efforcent de manière intensive, tout comme les autres écoles, à améliorer la transmission des compétences, la qualité du cours et de la vie scolaire. Les études comparatives internationales dans le domaine des performances scolaires ont récemment montré le fait que l'on peut au moins mesurer et comparer quelques performances de l'école et du cours. L'exigence de bonnes et excellentes performances peut aussi être approuvée sous une perspective protestante à condition que cela ne conduise pas à une idéologie de la performance. Une telle exigence de performance contribue à garantir l'avenir d'une société ainsi qu'à soutenir obligatoirement les enfants et les adolescents les plus performants. Ceux

qui n'ont pu jusqu'à présent, pour quelque raison que ce soit, atteindre les performances requises par les standards, et qui, n'arrivent même pas en partie, à obtenir un diplôme de fin d'études, ont aussi apparemment besoin d'*aide* particulière. Au-delà de cet aspect, les protestants pensent qu'il faut exiger une compréhension de la compétence qui prenne en compte la personnalité entière des enfants et des adolescents, et inclut la dimension éthique et religieuse. Les résultats des études comparatives actuellement disponibles n'ont clairement pas encore pu répondre à ses exigences et peuvent de ce fait, aussi de manière contrainte, contribuer à une compréhension réduite des compétences et de performances.

Les résultats des études comparatives ne doivent cependant en aucun cas être ignorés. Dans le passé, quelques écoles protestantes, aussi favorisées par le grand nombre d'inscriptions, étaient convaincues de leur qualité propre sans vouloir vraiment en rendre compte. De plus en plus d'écoles travaillent intensivement ou sont déjà sur la voie pour réfléchir régulièrement à la qualité de leur cours et pour développer un management de qualité systématique. Elles sont soutenues dans ce travail par le service scientifique de l'école protestante à travers des congrès organisés sur l'étendue du pays et la série de publications scientifiques « École sous tutelle protestante ». Cela constituera un défi pour la communauté des écoles protestantes d'arriver à un profil commun de qualité en passant par l'amélioration de la qualité des différentes écoles.

4.3 Foi et éthique de l'école

Les écoles protestantes veulent rendre les expériences avec la foi possibles dans le respect de la compréhension protestante. On ne pense pas uniquement au cours d'enseignement religieux (cf.4.4), mais aussi à la vie commune entière et au travail à l'école, au cours ainsi qu'à la vie scolaire, aux fêtes, aux cultes, aux prières et méditations et aux autres éléments de la vie religieuse. Ensemble, ils constituent une éthique instituée comme expression de la vie chrétienne. Cette éthique désigne les règles qui régissent la vie et l'action au sein d'une école. Toutes les écoles sont déterminées par des orientations normatives. Quelques écoles sous tutelle de l'État aspirent aussi à une éthique organisée. Vu sous cet aspect, cette perception consciente des bases normatives de la vie et de l'apprentissage représente un critère de qualité général pour les écoles, qui devrait être pris en compte de manière intensive. Pour les écoles sous tutelle protestante, une base pédagogique issue de l'évangile est constitutive (cf.2.2). L'on montre ainsi de façon exemplaire « dans quel sens la dimension éthique et religieuse devrait être reconnue comme élément porteur pour toutes les institutions éducatives » (Wolfgang Huber 1997).

Dans les écoles protestantes, la formation et le soutien d'une éthique basée sur la foi chrétienne relève d'une longue tradition. De ce fait, ces écoles ne peuvent et ne doivent pas simplement exiger une homogénéité confessionnelle et religieuse des élèves et du personnel. Il s'agit beaucoup plus pour eux de mettre leur éthique à l'épreuve dans la *pluralité*, aussi bien à l'intérieur avec vue sur l'école elle-même qu'à l'extérieur avec vue sur la société. L'éthique des écoles protestantes s'attend à des rapports divers au sein de la communauté scolaire et est pour cela disposé à un accord basé sur le dialogue. À travers cela, il soutient la formation pour une capacité au dialogue telle qu'elle devrait être désirée pour la société entière.

Les écoles protestantes devraient soutenir les enfants et les adolescents à comprendre les convictions étrangères et aussi à développer leurs propres pensées, à se forger une *identité* propre, à juger avec raison et prendre leur *responsabilité*. En outre, chaque école sous tutelle protestante nécessite des réponses convaincantes à la question de savoir comment la pluralité

des origines, des positions et des opinions au sein de la société peut être intégrée dans la vie commune de l'école et de l'apprentissage. Une « école du dialogue » doit s'efforcer de mettre en valeur ce qui est étranger et différent de sorte que cela puisse être reconnu et accepté comme condition pour la vie commune » (Synode de l'EKD 1997). Les écoles protestantes disposent sur ce point d'expériences qui pourraient être intéressantes et stimulantes pour les autres écoles.

L'analyse scientifique sur la qualité des écoles protestantes mentionnée ci-dessus (cf. 3.3), montre clairement que les écoles protestantes s'efforcent avec succès de respecter leurs exigences religieuses. L'introduction de liens religieux a mieux réussi dans les écoles examinées que dans les écoles étatiques. Les résultats sur les expériences avec la religion sont particulièrement remarquables. Apparemment, les écoles examinées aimaient créer un climat dans lequel les adolescents pouvaient faire de propres expériences avec la foi dans leur vie. Par contre, les valeurs religieuses des adolescents interviewés n'étaient pas très différentes de ceux qui n'avaient pas fréquenté dans les écoles confessionnelles. Toutefois, les adolescents ont fait preuve d'une grande disponibilité à participer aux fêtes religieuses, se faire confirmer et se marier à l'église. En outre, il s'est avéré que les jeunes issus des écoles confessionnelles s'engagent beaucoup plus dans les paroisses que ceux issus des écoles étatiques.

4.4 Le cours d'enseignement religieux

Dans la conception protestante, le cours d'enseignement religieux revêt une importance capitale. Tout comme dans les écoles étatiques, le cours d'enseignement religieux dans les écoles protestantes, est une *discipline réglementaire* selon l'article 7, paragraphe 3GG du canon des disciplines et s'oriente aux programmes scolaires étatiques. Toutefois, il se charge aussi d'une tâche supplémentaire. Le cours d'enseignement religieux contribue à la formation religieuse à laquelle tous les enfants et adolescents ont droit. « La religion représente une dimension humaine à laquelle l'on ne peut renoncer » (10 thèses sur le cours d'enseignement religieux, EKD 2006). Dans les écoles protestantes, ce cours offre aussi l'occasion aux élèves de réfléchir et discuter systématiquement sur les intentions religieuses implicites et explicites, les interprétations et les jugements qui caractérisent l'école protestante. De plus, il reste attendu dans les écoles protestantes, tout comme dans ces écoles, que les modèles développés ici par l'Église Évangélique et les perspectives d'avenir pour la formation religieuse, puissent être perçus de manière intensive et si possible mis en pratique de façon exemplaire. Ceci est déjà le cas dans quelques écoles de sorte que ces attentes puissent s'appuyer aussi sur des expériences.

D'autre part, l'État fait souvent valoir lors de l'autorisation de création d'écoles sous tutelle protestante, du fait que le cours d'enseignement religieux protestant peut être proposé dans ces écoles juste comme matière obligatoire. Dans une partie de ces écoles, par exemple en Bade Wurtemberg, le cours d'enseignement religieux protestant est obligatoire pour tous. Pour autant qu'il s'agisse d'une prescription de l'État, elle doit être rejetée comme une immixtion dans les affaires d'autodétermination de sa religion (cf.6.3). La *libre décision* des écoles sous tutelle protestante de limiter le cours d'enseignement religieux à un cours obligatoire pour tous est certes autorisée, mais se voit de plus en plus remise en question dans les propres rangs de l'église. Toutes les écoles protestantes sont aujourd'hui confrontées à la question de savoir comment elles doivent gérer les défis de la compréhension entre les religions et l'œcuménisme. De la même manière, les écoles tiennent à ce que leur profil ou caractère propre ne soit restreint au cours d'enseignement religieux protestant, mais en relation avec l'école en tant que tout et demeure sensible aux autres disciplines.

La position de l'Église Évangélique sur les tâches et l'organisation du cours d'enseignement religieux dans la pluralité décrite dans le mémoire « *Identité et entente* » (EKD 1994), est en principe valable pour toutes les écoles, même si elle ne peut être réalisée partout sous la même forme. Le mémoire plaide pour un cours d'enseignement religieux protestant qui renforce les points communs entre les confessions, mais rend tout aussi visibles les différences entre elles. L'appartenance des élèves à l'Église Évangélique ne relève pas des conditions de participation à ce cours. Le mémoire propose un cours d'enseignement religieux coopérant avec les autres confessions, au cours duquel les disciplines religion catholique et religion protestante sont alternées par phase. En outre, le cours de religion et d'éthique ainsi que selon les données régionales, le cours de religion orthodoxe, juif et islamique est inclus dans la coopération. Ceci correspond à la possibilité évoquée dans le mémoire de mettre en place un groupe de matières dans lequel les matières citées sont rassemblées sous une forme différenciée en un domaine obligatoire autonome. Un tel groupe de disciplines doit renforcer la place de ces disciplines dans le canon des disciplines et faciliter la coopération.

Dans les écoles protestantes, tout le monde est d'accord que le cours d'enseignement religieux ne peut pas être une discipline isolée. Des formes de travail reliant et englobant les matières sont souhaitables entre le cours d'enseignement religieux et les autres disciplines, même les disciplines scientifiques et techniques. Justement à ce propos, des modèles d'avenir ont été développés pendant les expériences de cours et d'enseignement dans les écoles sous tutelle protestante (« cours avec le flair spirituel », « cours dans l'horizon de l'attention chrétienne »). En dehors de cela, il existe la possibilité de lier structurellement le cours d'enseignement religieux aux projets de l'apprentissage du diaconat, comme c'est déjà le cas dans plusieurs écoles protestantes. La contribution du cours d'enseignement religieux est particulièrement importante pour la formation aux métiers du diaconat dans les écoles professionnelles, car ici la compréhension de l'homme et de la réalité sont essentielles.

Tant que des cours d'enseignement religieux catholique et protestant sont proposés en même temps, tel que cela correspond à l'ouverture des écoles sous tutelle protestante pour les élèves catholiques, les tâches d'un cours *confessionnel coopératif* dans le sens de « L'Identité et de l'Entente » doivent naturellement jouer un rôle capital. La position de l'Église Évangélique sur l'enseignement religieux gagne en plausibilité, si elle est respectée dans les écoles sous tutelle protestante.

Avec l'ouverture consciente aux élèves sans confession et sans appartenance religieuse ou aux élèves avec une appartenance religieuse non chrétienne, telle que les écoles sous tutelle protestante le revendiquent par exemple à l'État, s'associent d'autres tâches d'apprentissage et de formation. Même ces enfants, adolescents et jeunes adultes ont droit à la religion et à une formation religieuse. Ils ont besoin d'une offre qui leur laisse en accord, espace et limite pour des orientations et décisions libres. La question d'un éventuel cours d'enseignement religieux islamique ne peut de ce fait, pas être rejetée par principe par les écoles sous tutelle protestante, même si personne ne devrait se soustraire dans une telle école à une rencontre et réflexion sur l'évangile et que beaucoup de questions demeurent sans réponse quant à cet aspect. En tout cas, des possibilités pour un apprentissage interreligieux doivent être ouvertes à l'avenir de manière renforcée.

Enfin, il y a aussi la tâche de réflexion sur les idéologies non religieuses, qui se pose aussi bien dans les écoles sous tutelle protestante que dans les autres écoles. En Allemagne de l'Est, ces questions sont particulièrement urgentes, mais elles ne devraient en aucun cas être limitées à une région précise de l'Allemagne. De même, une offre spéciale en cours

d'enseignement religieux pour les élèves sans confession, comme déjà mise à l'épreuve dans certaines écoles, peut constituer une solution à ce problème. Avec des contenus protestants transmis par des enseignants protestants, cela demeure un cours d'enseignement confessionnel au sens de l'article 7, paragraphe 3 GG et ne doit pas être confondu avec un cours de civilisations des religions.

5. Responsabilité d'éducation de l'Église et l'école

Les écoles protestantes dans leur vie quotidienne se réfèrent à l'Évangile et ainsi à l'Église, qui selon la compréhension réformatrice des choses, sert à la proclamation de l'Évangile. Pour l'Église les écoles sous tutelle protestante sont indispensables dans la responsabilité d'éducation parce que dans ces écoles, une compréhension protestante de l'éducation peut être réalisée de façon exemplaire. Une compréhension chrétienne de l'éducation fait partie de la compréhension chrétienne de l'Homme et de l'humanité. De ce fait, l'Église s'engagera à l'avenir en faveur des écoles protestantes.

5.1 Les écoles protestantes comme une partie de la mission de l'Église

Les écoles sous tutelle protestante font partie de façon indispensable de la mission de l'Église. De telles écoles sont une des formes par lesquelles la responsabilité protestante de l'éducation peut être réalisée. *Historiquement* parlant, les traces des écoles religieuses remontent très loin depuis l'Ancienne Église. Déjà au 4^{ème} siècle, il existait des écoles de couvent. Au fil du temps dans le Moyen Age, des écoles épiscopales, entre autres écoles qui se développèrent à partir du siège de l'évêque, s'ajoutèrent à ces dernières. Pour les réformateurs, l'exigence de l'enseignement biblique dans toutes les écoles, faisait partie de la requête qu'ils présentèrent aux autorités du monde (à la noblesse chrétienne de la nation allemande, M Luther, 1520). L'idée directrice fut « l'école chrétienne » comme un modèle général d'école, comme ce fut généralement le cas à l'époque compte tenu de l'unité de l'État et de l'Église. Déjà, pendant la période de réformation également, des modèles d'écoles protestantes furent explicitement réalisés, par exemple à Strasbourg ou Goldberg. Pendant les siècles qui suivent, on peut aussi parler des écoles sous tutelle protestante d'un point de vue légal et de ce fait clairement, compte tenu du fait qu'à cet instant, des fondations furent, entre autres, créées à cet effet (par exemple par A. H. Francke à Halle). Dans le passé, les fondateurs et tutelles n'étaient pas uniquement les Églises (régionales) mais aussi des pédagogues et des groupes d'initiative très souvent avec l'apport significatif des parents.

Les initiatives de réforme scolaire et de création d'écoles furent guidées par un vaste spectre de *motifs* comme la garantie des possibilités d'éducation pour tous, la formation d'élites pour la société mais aussi pour les besoins de l'Église, l'offre d'éducation pour les défavorisés (les écoles pour pauvres, les écoles pour orphelins, les écoles pour les enfants et adolescents handicapés, les écoles pour les enfants et adolescents « abandonnés » etc.), l'ouverture des possibilités d'éducation professionnelle pour les filles et femmes, l'internationalisation et l'apprentissage global (A. Comenius, A. H. Franck et al), la formation des profils scolaires chrétiens spéciaux, la participation au débat public sur l'éducation à travers les exemples et expériences pratiques. Les motifs de réformes pédagogiques jouèrent constamment un rôle important dans la création des écoles protestantes. Et notamment, la mise sous tutelle fut et est comprise comme l'expression de la liberté de pratique religieuse comme explicitement prévu par la loi fondamentale aux communautés religieuses.

La responsabilité d'éducation de l'Église est perçue aujourd'hui de *façon multidimensionnelle* et à différents lieux. Elle s'étend des tâches éducatives dans les paroisses ainsi qu'aux écoles publiques et leurs cours d'enseignement religieux, aux établissements scolaires sous tutelle de l'Église en commençant par les jardins d'enfants passant par les offres sur les activités des jeunes jusqu'à la formation des adultes et la formation continue, tout comme par la discussion

publique sur l'éducation. La participation de l'Église dans les écoles sous tutelle de l'État n'est pas remise en question à cause de l'intérêt sur les propres modèles d'écoles protestantes. Même aujourd'hui, le cours d'enseignement religieux, qui selon Article 7 paragraphe 2 de la loi fondamentale, est dispensé en concordance avec les principes des communautés religieuses et constitue une discipline comme les autres, est un bien très cher du point de vue de l'Église (EKD 1994). En outre, l'Église salue les nombreuses possibilités d'offres religieuses dans la vie scolaire, notamment aussi dans le cadre des écoles en journée continue et la formation en journée continue (École en journée continue – en bonne forme !, EKD 2004). Tout ceci correspond à la relation déjà évoquée dans les constitutions de certains États Fédérés et lois scolaires entre les écoles publiques et la tradition chrétienne occidentale, la culture et la tradition des valeurs et enfin l'ouverture aux autres religions et traditions. Les écoles sous tutelle protestante doivent être vues comme une alternative pour garantir la formation religieuse et chrétienne à l'école. En même temps, elles offrent la chance à toutes les écoles de ressortir de façon particulière, le rapport important entre l'éthique et la religion ainsi qu'entre « l'identité et l'entente » (EKD 1994), afin de gagner les prises de conscience et les expériences, qui sont importantes pour l'école. Comment l'éthique des écoles peut-elle être liée aux justifications religieuses dans une société pluraliste? Ceci représente aujourd'hui un défi général. Le modèle de médiation par le dialogue entre différentes croyances et critères éthiques développé par les écoles sous tutelle protestante mérite d'être pris particulièrement en considération même au delà des écoles.

Enfin, il existe une autre explication à la mission de l'Église au regard des écoles sous tutelle protestante quant à son rapport vis-à-vis la démocratie. Les écoles protestantes contribuent à éliminer le monopole de l'État dans le domaine d'école et de l'éducation. Un tel monopole est rejeté par la Loi Fondamentale et refusé aussi sous la perspective protestante et de l'éthique sociale. Il opposerait la responsabilité éducative qui fait partie du système de l'Église à ses propres écoles. De plus, l'*éthique chrétienne* en général, met un accent particulier sur l'obligation parentale spéciale et le droit parental spécial concernant l'éducation de l'enfant. Les écoles sous tutelle protestante donnent plus de possibilités aux parents de participer à l'éducation et à la formation scolaire de leurs enfants.

5.2. Les motifs de la responsabilité protestante d'éducation

Vu de façon systématique, les différentes explications tournent autour de trois motifs centraux de la responsabilité protestante d'éducation (cf. 2.2).

- Dans les écoles sous tutelle protestante, on voit de façon exemplaire que la compréhension chrétienne de l'Homme et la réalité intègre aussi une *compréhension chrétienne d'éducation*. On reconnaît ici en même temps que l'éducation et la formation se concrétisent toujours à partir de certaines conditions anthropologiques, idéologiques, éthiques etc. – autant dans les écoles sous tutelle de l'État ou les écoles non confessionnelles laïques que dans les écoles sous tutelle protestante. C'est la raison pour la quelle ceci dépend de la condition largement prise en considération.

- Les écoles protestantes présentent toujours une forme de *proclamation de l'Évangile*. Elles offrent la possibilité aux enfants, adolescents et adultes de connaître l'Évangile.

- Enfin, le motif de *diaconat* est particulièrement important – le service que l'Église et les chrétiens veulent apporter aux autres (cf. 2.2). Le diaconat a un rapport direct à l'individu ainsi qu'à la société. « La miséricorde et le pardon de Dieu envers ses créatures ont des conséquences larges sur la vie sociale commune. Du point de vue chrétien, l'éducation et la formation n'ont pas seulement la capacité de réveiller et renfoncer les justes, mais aussi de

servir en même temps les cas sociaux: une culture de compassion, de miséricorde et de solidarité. » (Mesure de l'Humain, EKD 2003)

6. La responsabilité d'éducation de l'État et la diversité démocratique

Les écoles protestantes n'ont pas seulement des exigences envers les écoles même ou la responsabilité d'éducation de l'Église, mais aussi des exigences envers l'État. Ces exigences ne s'expliquent pas dans pensée privilégiée traditionnelle ou une alliance secrète permanente entre l'État et l'Église. Elles résultent plutôt de principes de démocratie et de l'État démocratique. Les écoles sous tutelle protestante reflètent la liberté de religion et une compréhension libérale de l'éducation, formation et école.

6.1 Le pluralisme des fondateurs scolaires comme expression de la démocratie

Les écoles sous tutelle protestante profitent du *droit fondamental sur la création des écoles privées* inscrit dans l'article 7 de la Loi Fondamentale. Pour ceux qui ne sont pas des juristes, la désignation « école privée » choisie dans la Loi Fondamentale peut être mal interprétée, parce qu'elle semble supposer que la possibilité doit être accordée ici simplement aux intérêts privés (cf. 2.3). Ceci fait penser aux conditions pré-démocratiques, et concernant l'Église, laisse penser peut-être que la religion soit une « affaire privée ». Tout ceci n'est pas dit dans la Loi Fondamentale. Malgré le contrôle obligatoire de l'État sur l'ensemble du système scolaire, l'accent est mis justement sur l'égalité des écoles publiques et écoles privées en ce qui concerne le droit de création et de sauvegarde des écoles privées. Ceci doit faire disparaître le monopole de l'État sur l'école, comme ce ne serait pas accordant avec une démocratie libérale. C'est exactement la raison pour laquelle l'État est coresponsable des écoles privées et pas uniquement des écoles publiques. La désignation « école supplémentaire » est également ambiguë, et considérée très souvent par les écoles protestantes comme péjorative et discriminatoire. Selon la compréhension juridique, la valeur complète et équivalente de « supplémentaire » doit pourtant par contre être soulignée.

L'importance majeure des écoles sous tutelle libre sur la démocratie libérale explique pourquoi la liberté de création des écoles privées est ancrée dans la Loi Fondamentale de sorte que toute entrave à celle-ci nécessite une explication particulière. Par contre, cette vue démocratique est justifiée par la restriction en ce qui concerne les écoles populaires, pour laquelle l'égalité entre les écoles publiques et les écoles privées n'est pas valable. Ici, dans l'article 7, paragraphe 5GG, le législateur a accordé la priorité à l'école publique dans le but d'une école commune pour tous (cf. 6.3).

Toutes les écoles communes sous tutelle de l'État ne correspondent pas automatiquement aux principes fondamentaux démocratiques. Ceci est grandement dû à l'histoire allemande. Dans la tradition prussienne, les écoles publiques devaient par exemple servir à l'intégration de la population polonaise (« prussennisation »). Pendant la reformulation de la Loi Fondamentale, le refus du monopole de l'État sur l'école était directement lié à l'expérience avec le national-socialisme des systèmes scolaires mis au pas. De plus, les démocraties occidentales et surtout les États-Unis pouvaient servir comme des exemples de la victoire de la liberté aux yeux des fondateurs scolaires pluralistes. Pour ce qui est d'une partie des écoles protestantes au moins, l'exercice des procédures démocratiques présente un programme scolaire propre duquel ressort un objectif éducatif qu'elles suivent avec persévérance pendant le cours et dans la vie scolaire, la culture scolaire et dans le règlement scolaire.

Le principe de pluralisme des fondateurs correspond toujours au *principe de subsidiarité*, selon lequel l'État doit se retirer là où les citoyennes et citoyens sont personnellement actifs ou peuvent être actifs. Le principe de subsidiarité provient en partie de l'enseignement catholique de la vie en société du 19. Siècle. Il est considéré de nos jours comme indispensable surtout pour la vie démocratique et ceci peut également être approuvé du point de vue protestant. Dans beaucoup de domaines sociaux comme le soin des malades, le travail social, le milieu culturel et intellectuel etc., le principe de subsidiarité continue à être reconnu et il est aussi suivi dans la politique. Lorsque le principe de subsidiarité n'est pas jusqu'à ici explicitement appliqué dans le domaine scolaire, ceci représente une anomalie par rapport aux autres domaines pédagogiques et de ce fait, beaucoup reste à faire dans ce sens. Exagéré: Ceci ne veut pas dire que les écoles sous tutelle de l'État ne sont pas indispensables parce qu'une action de l'État, la plus vaste possible, pourrait être considérée comme un idéal démocratique. Elle est plutôt indispensable dans la mesure où sans l'État, il existerait à peine tous les possibilités offertes d'éducation et de demande. De ce fait, la demande minimum prescrite dans la Loi Fondamentale est indispensable, sans que ceci suscite un argument contre les écoles sous tutelle libre. L'effort devrait être consenti pour une relation de partenariat entre l'État et les fondateurs libres.

La *liberté de foi et de conscience* fait partie de la démocratie constitutionnellement parlant. C'est pourquoi, il est important de relever ici que les écoles sous tutelle protestante sont aussi une expression de la perception de la liberté de religion selon Art. 4 Paragraphe 2 de la Loi Fondamentale.

Il pourrait s'avérer important à l'avenir que le pluralisme des fondateurs soit clairement lié aux *critères de qualité*. Ceci nécessiterait toutefois un accord social, qui serait appliqué lors de la demande d'être fondateur d'école. Les réglementations juridiques devraient être trouvées à cet effet, sans que préjudice soit porté au principe de pluralisme des fondateurs. Les écoles protestantes ont également une qualité publiquement vérifiable qui résulte non seulement de l'histoire des écoles protestantes, mais aussi de la pratique actuelle de ces écoles.

6.2 Intégration et différence

Les écoles sous tutelle protestante se considèrent comme un apport au pluralisme et à la démocratie. Elles ont le devoir de contribuer à l'intégration des enfants et adolescents dans la société. En même temps, elles représentent une autre forme du système scolaire. Elles se distinguent du système scolaire public. Dans l'histoire de l'école, la fonction d'intégration sociale de l'école publique a été tout le temps soulignée. Les écoles privées étaient potentiellement soupçonnées de contribuer à la séparation des classes sociales dans la société. Du point de vue protestant, il faut préciser que l'attribution unilatérale des efforts d'intégration aux écoles publiques uniquement ne tient pas. Le pluralisme des fondateurs représente en quelque sorte une contribution à l'intégration démocratique de la réalité pluraliste sociale. Les écoles représentent des *milieux de développement différents*. Ces milieux développent leur propre profil social, particulièrement dans le système scolaire secondaire où le libre choix de l'école est en partie aussi possible dans le secteur public. C'est aussi le cas dans les écoles protestantes.

Il est en plus important de souligner que les écoles sous tutelle protestante sont conscientes de leur obligation au principe d'intégration comme expression de la socialité de l'Être non

seulement à cause des raisons pédagogiques, mais aussi à cause de l'Évangile. Ceci se concrétise en grande partie à travers l'affection que l'on témoigne aux enfants et adolescents handicapés dans ces écoles et à travers les offres diaconales d'apprentissage où les barrières existantes de la société sont franchies (cf. 2.2).

La composition croissante multiculturelle et multi religieuse de la société expose effectivement aussi les écoles sous tutelle protestante aux nouveaux défis, comme l'intégration peut être soutenue au-delà par exemple, des barrières religieuses selon les principes « d'intégration et d'entente ».

6.3 La reconnaissance des écoles protestantes par l'État

Les écoles sous tutelle libre sont des *écoles supplémentaires*, quand leurs objectifs d'apprentissage et d'éducation correspondent à ceux des écoles publiques, existantes ou fondamentalement prévues dans chaque État Fédéré. De ce fait, elles ont besoin de l'autorisation de l'État. Dans le cadre des lois, elles sont libres de choisir une tendance pédagogique, religieuse ou idéologique particulière, des méthodes d'enseignement et d'éducation, le contenu d'enseignement et la forme d'organisation du cours. Les écoles sous tutelle libre qui ne sont pas des écoles supplémentaires, sont des *écoles complémentaires*, dont il suffit seulement d'indiquer la structure aux autorités d'écoles.

Dans la règle, les fondateurs protestants des écoles d'enseignement général ou professionnel aspirent au statut d'école supplémentaire reconnue par l'État. L'école obtient ainsi le droit de donner des certificats, qui ont la même valeur que ceux des écoles sous tutelle de l'État. En même temps, les écoles supplémentaires reconnues sont obligées de respecter la réglementation en vigueur dans les écoles publiques lors du recrutement des élèves et leur admission en classe supérieure ainsi que lors des examens. Beaucoup d'autorités d'écoles ont d'ailleurs tendance à exiger au-delà de ceci, l'adaptation au modèle public, pour faire disparaître la différence entre les écoles sous tutelle de l'État et les écoles sous tutelle libre. Si les écoles libres doivent compléter et enrichir le système scolaire public, comme mentionné dans la loi de l'école, l'espace de liberté garantie dans la Loi Fondamentale doit aussi leur être accordée comme aux écoles publiques reconnues.

Les conditions spéciales d'autorisation des écoles populaires (Art. 7 Paragraphe 5 Loi Fondamentale) sont interprétées de façon différente et en partie de façon restreinte dans les États Fédérés: tout d'abord, la désignation « école populaire » est comprise différemment. La signification de départ des écoles fréquentées par la majorité des enfants et adolescents n'est plus valable aux écoles secondaires du premier cycle. Il existe aujourd'hui des opinions complètement différentes sur le soi-disant privilège des écoles populaires. Les écoles populaires sous tutelle libre sont autorisées simplement dans des cas spéciaux selon la Loi Fondamentale. Elles sont autorisées seulement quand l'administration scolaire voit un intérêt pédagogique spécial ou sous la demande des ayants droit à l'éducation qui souhaitent élever leurs enfants selon une foi ou une idéologie particulière. Dans un jugement de l'année 1992, la cour constitutionnelle fédérale insiste sur l'intention de la constitution, selon laquelle « les classes élémentaires au moins devraient en principe être composées d'enfants de toutes les couches sociales et les écoles privées primaires ne devraient les admettre que quand pour des raisons spéciales, ils renoncent en priorité à fréquenter les écoles publiques. Derrière ceci se cache un refus obligé des couches, statuts et autres stratifications animé par une pensée providentielle de l'État et d'égalité démocratique. » L'autorisation de création d'une école confessionnelle dépend depuis toujours de la preuve d'un lien correspondant du fondateur et

d'un concept scolaire correspondant. En plus de ceci, les autorités d'écoles sont depuis l'année précédente, de plus en plus, d'avis que tous les élèves ainsi que tout le corps enseignant ou du moins la majorité doit appartenir à la confession à la base de la création de l'école. Du point de vue de l'Église Évangélique d'Allemagne, l'appartenance des enseignantes et enseignants tout comme celle des directrices et directeurs d'école à l'Église Évangélique est d'une importance majeure pour les écoles sous tutelle protestante. Le *caractère confessionnel* d'une école est déterminé par cette appartenance, par l'offre sur le plan du contenu, par l'expérience de la vie quotidienne scolaire et la vie scolaire. Par contre, les exigences quantitatives concernant la composition de l'effectif ne peuvent pas être respectées. Sinon, la création des écoles primaires serait presque impossible dans les régions comme en Allemagne de l'Est, où les adhérents de l'Église Évangélique forment une minorité.

Depuis le début, les *internats et foyers d'élèves* font partie du système scolaire protestant. Dans ce domaine aussi, il existe des lois d'école qui placent ceux-ci sous la surveillance de l'État. Mais ces lois ne sont pratiquement pas mises en pratique. Les internats et foyers d'élèves ne reçoivent aucune aide financière institutionnelle de la part de l'État. Quelques élèves ont la possibilité de recevoir de l'aide dans un internat pour ce qui est de leur hébergement suivant les conditions prescrites par la loi portant sur l'assistance des enfants et des adolescents, la loi fédérale d'assistance sociale ou la loi fédérale de bourse de formation.

6.4 Problèmes de financement

La garantie de la loi fondamentale de création des écoles sous tutelle libre serait en vain ou serait valable uniquement pour certaines institutions ou personnes financièrement fortes, au cas où l'État ne financerait pas le fonctionnement de ces écoles avec un minimum. Généralement, les écoles sous tutelle libre reçoivent la totalité d'aide financière de l'État seulement lorsqu'elles sont reconnues par l'État. Jusqu'à leur reconnaissance, elles doivent surmonter la période de vaches maigres, qui peut aller jusqu'à neuf ans. Pendant cette longue période, les fondateurs libres sont obligés de faire fonctionner leur structure avec une petite subvention de l'État ou entièrement avec leurs propres moyens. La période d'attente a encore été prolongée plusieurs fois ces dernières années. Ceci pourrait transgresser la loi fondamentale sur la création des écoles sous tutelle libre.

Les réglementations sur *l'aide financière* qui touchent les États Fédérés suivent fondamentalement la logique selon laquelle les États Fédérés ont d'une part, le droit de formuler des critères pour l'autorisation des écoles sous tutelle libre, mais d'autre part, sont obligés de rendre possible le remplissage de ces critères. L'État ne prend pas en charge tous les coûts des écoles sous tutelle libre, mais simplement une partie nécessaire à l'existence de l'école.

Dans le passé, il était normal de financer les écoles confessionnelles avec les *moyens de l'Église*. À cause des impôts d'Église en baisse, ceci est devenu de plus en plus difficile. Dans beaucoup de domaines, ce soutien a été considérablement revu à la baisse ou même arrêté. Ceci a poussé beaucoup d'écoles protestantes dans certains États Fédérés à demander des *contributions spéciales* (« frais de scolarité »). La tendance dans plusieurs Églises Régionales est de ne plus rendre les fondateurs des écoles protestantes dépendant des subventions de l'Église.

En général, les écoles s'efforcent de maintenir le montant de la charge financière à un niveau abordable pour toutes les catégories de revenu. Les barrières sociales ne doivent pas être

dressées. Ceci est conforme à l'éthique protestante tout comme l'interdiction de sélection prescrite par la loi, selon laquelle les élèves dans les écoles sous tutelle libre, sont recrutés ou refusés indépendamment de la situation de propriété des parents; c'est-à-dire que la fréquentation d'une école sous tutelle protestante ne doit pas dépendre de la capacité à payer les frais de scolarité. Beaucoup de fondateurs compensent les déficits grâce aux *dons privés ou des fondations*. De plus en plus, les fondateurs protestants vont au-delà, utilisant des méthodes de collecte des fonds provenant des parents d'élèves, des anciens élèves et des entreprises voisines ou amies, qui soutiennent l'école avec des contributions exceptionnelles ou régulières.

Perspectives

Cette documentation a présenté l'identité, l'autoidentification et la performance des écoles protestantes. Il est lieu maintenant de formuler des perspectives d'avenir pour ces écoles. À travers ceci, l'Église Évangélique en Allemagne veut clairement montrer qu'elle a confiance au fait que ces écoles regorgent un énorme potentiel d'avenir et que ces écoles font partie de la « balise lumineuse » d'une « Église de Liberté » (EKD 2006) à laquelle l'Église attache une grande importance pour leur progression. Une Église de Liberté a besoin d'écoles à travers lesquelles, elle peut être à la hauteur de sa responsabilité d'éducation.

La responsabilité d'éducation de l'Église doit aussi se référer à l'avenir aux offres pédagogiques des paroisses et des écoles publiques ainsi qu'aux cours d'enseignement religieux là-bas. Elle doit également être mise en valeur dans les débats sociaux de la société tout comme dans les structures pédagogiques prises en charge par l'Église elle-même. Les différents lieux de la responsabilité d'éducation protestants ne présentent pas d'alternatives entre lesquelles l'Église doit ou devrait choisir. L'efficacité de l'action de l'Église dépend ici du fait que les différentes références sont protégées et en même temps prises en considération de la même façon et dans leur ensemble.

En ce qui concerne les écoles protestantes et également d'autres domaines de responsabilité d'éducation de l'Église, cette identité appelle l'Église à satisfaire de manière active, l'horizon commun de sa responsabilité d'éducation. Ceci doit être réalisé sous forme d'une coopération renforcée à partir de laquelle les expériences devraient être échangées, les idées mises à disposition, et si possible les projets communs mis sur pied, par exemple sur le développement des modèles à copier de l'expérience éducative protestante. Les écoles protestantes et les écoles sous tutelle de l'État font toujours face aux mêmes défis, résultant entre autre, du changement des méthodes d'éducation et de la société. Cette documentation fait plusieurs fois allusion aux exemples tels que l'éthique scolaire ou la transmission des compétences, mais aussi le débat sur la pluralité religieuse et idéologique. L'intensification désirée de la coopération entre les écoles protestantes et les paroisses tout comme le travail d'animation et de promotion des enfants et des adolescents de l'Église, renvoie à d'autres interfaces qui peuvent être utilisées pour des échanges plus élargis entre les domaines de travail qui jusqu'ici étaient simplement proches l'un de l'autre sans véritable contact.

Les devoirs de développement et les perspectives d'avenir décrits dans cette documentation montrent clairement que les écoles protestantes sont connues par leur histoire et par leur adaptation aux changements dans le passé et sont de ce fait, ouvertes aux nouvelles formes d'impulsions. Cette appréciation se base sur le grand rôle quantitatif que ces écoles pourraient et devraient jouer à l'avenir, mais elle se base également sur la forme et la qualité de ces différentes écoles. Comme des écoles ouvertes au développement et à l'avenir, elles doivent toujours réagir sensiblement aux changements des besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes sur le plan de l'apprentissage et du développement. Elles doivent répondre aux défis sociaux. Elles doivent aussi être sensibles aux nouvelles impulsions, en particulier, dans le domaine de la pédagogie et de la théologie.

Face à de telles demandes et à la mise en relief sur ce que les écoles protestantes doivent faire, il est à la fin important d'exprimer des remerciements sincères à l'endroit de tous ceux qui travaillent dans les écoles protestantes pour tout ce qu'ils font et parviennent à faire aujourd'hui. Les enseignantes et enseignants tout comme d'autres employés de ces écoles doivent être fiers de leur travail. L'Église Évangélique leur est reconnaissante pour leur engagement énorme ainsi que les élèves.

Conseil de l'Église Évangélique en Allemagne pour l'éducation et la formation, l'enfance et la jeunesse

Professeur Dr. Meike Sophia *Baader*, Hildesheim
Président du conseil ministériel Rolf *Bade*, Hanovre
Chef de division au ministère Dr. Ingeborg *Berggreen-Merkel*, Berlin
Membre du conseil d'Eglise Retraité Harald *Bewersdorff*, Düsseldorf
Chef de service Dr. Vera *Birtisch*, Hambourg
Secrétaire d'Etat en retraite Wolf-Michael *Catenhusen*, Berlin
Directeur Pasteur Volker *Elsenbast*, Münster (invité permanent)
Dr. Barbara *Eschenauer*, Francfort
Président du conseil d'Eglise Dr. Jürgen *Frank*, Hanovre (invité permanent)
Professeur hors classe Pasteur Horst *Gloßner*, Fürth
Directeur académique Dr. Michael *Haspel*, Weimar
Professeur Dr. Hiltrun *Keßler*, Berlin
Inspecteur académique Retraité Erich *Kimm*, Schauenburg
Pasteur Dorothee *Land*, Magdebourg
Professeur hors classe Dr. Hartmut *Lenhard*, Detmold
Professeur Dr. Eckart *Liebau*, Erlangen
Secrétaire Général Pasteur Dr. Wolfgang *Neuser*, Kassel
Président du conseil d'Eglise Matthias *Otte*, Hanovre (Secrétaire Général)
Directeur Professeur Dr. Thomas *Rauschenbach*, Munich
Professeur Dr. Annette *Scheunpflug*, Nuremberg (Vice-présidente)
Professeur Dr. Friedrich *Schweitzer*, Tübingen (Président)
Président du Landtag en retraite Professeur Rolf *Wernstedt*, Hanovre
Madame la Ministre fédérale en retraite Karin *Wolff*, Wiesbaden

Groupe de travail des écoles protestantes

Membre du conseil ministériel Rolf *Bade*, Hanovre

Dr. Rüdiger *Baron*, Nuremberg

Président du conseil d'Eglise en retraite Harald *Bewersdorff*, Düsseldorf

Président du conseil d'Eglise Dr. Jürgen *Frank*, Hanovre

Membre du Conseil d'Eglise Dr. Jürgen *Franzen*, Düsseldorf

Professeur hors classe Pasteur Horst *Gloßner*, Fürth

Présidente du conseil d'Eglise Dr. Uta *Hallwirth*, Hanovre

Inspecteur académique en retraite Erich *Kimm*, Schauenbourg

Président du conseil d'Eglise Matthias *Otte*, Hanovre (Secrétaire Général)

Directrice d'école primaire Cornelia *Schäfer*, Gotha

Professeur Dr. Annette *Scheunpflug*, Nuremberg

Professeur Dr. Martin *Schreiner*, Hildesheim

Professeur Dr. Friedrich *Schweitzer*, Tübingen